ADULTES EN REPRISE D'ÉTUDES

Des éléments pour bâtir des enquêtes adaptées

Avril 2023

Cahier n°8

Enjeux, méthodes, indicateurs et questiothèque

RÉSEAU DES OBSERVATOIRES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
(ASSOCIATION LOI 1901)

RESOSUP

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES RÉDACTRICES ET RÉDACTEUR 3

ÉDITO 5

INTRODUCTION 6

CONTEXTE ET DISPOSITIFS DE LA FORMATION POUR ADULTES 8
- DISPOSITIFS ACTUELS ET RÉFORMES EN COURS 8
- QU'EN EST-IL POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ? 9
- QU'EN EST-IL DE LA CARACTÉRISATION DU PUBLIC « ADULTE EN FORMATION » ? 11

CARACTÉRISATION DES PUBLICS 12
- REPÉRAGE DES ADULTES EN REPRISE D'ÉTUDES AU SEIN DE NOS ÉTABLISSEMENTS 12

OBJECTIFS D'ÉTUDES 15
- 1. CONNAÎTRE LES CONTEXTES ET DISPOSITIFS DE LA FORMATION DES ADULTES EN REPRISE D'ÉTUDES DE SON ÉTABLISSEMENT 17
- 2. RÉPONDRE AUX ATTENTES DES FINANCEURS EN TERMES DE CARACTÉRISATION ET DE SUIVI DES PUBLICS 17
- 3. CONNAÎTRE LE PUBLIC ET SES MOTIFS D'ENTRÉE EN FORMATION 18
- 4. CONNAÎTRE LES FACILITÉS ET DIFFICULTÉS LIÉES AU RETOUR EN FORMATION DES ADULTES EN REPRISE D'ÉTUDES 18
- 5. CONNAÎTRE LES ÉVOLUTIONS PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES LIÉES À LA FORMATION QUALIFIANTE SUIVIE 19
- 6. CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DES ORGANISATIONS DE TRAVAIL 19
- 7. ÉVALUER LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ADULTES ENGAGÉS DANS UNE FORMATION 19

LITTERATURE ET APPROCHES THEORIQUES - ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES 21
- 1. LES PROCESSUS DÉCISIONNELS ET LE MODÈLE THÉORIQUE 2PAP 22
- 2. MOTIFS D'ENGAGEMENT ET ORIENTATIONS MOTIVATIONNELLES - LE MODÈLE DE CARRÉ REVISITÉ 23
- 3. L'ÉVÈNEMENT DÉCLENCHEUR ET LES TRAJECTOIRES DE FORMATION 25

MÉTHODOLOGIE 26
- 1. QUESTIONNER LA TEMPORALITÉ 26
- 2. LE CHRONOGRAMME 27
- 3. DÉTAIL DES THÉMATIQUES D'ENQUÊTE SELON LES ÉTAPES DU CHRONOGRAMME 31

QUESTIOTHÈQUE 33
- MODULE DE CARACTÉRISATION DU PUBLIC ET DE LA SITUATION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION 33
- MODULE CONCERNANT LA PHASE 1 : PRISE DE DÉCISION D'ENGAGEMENT DANS LA FORMATION 36
- MODULE DE LA PHASE 2 : BOULEVERSEMENTS IDENTITAIRES ET DES DOMAINES D'ACTIVITÉ 38
- MODULE DE LA PHASE 3 : AJUSTEMENTS TOUT AU LONG DE LA FORMATION 39
- MODULE DE LA PHASE 4 : LE TEMPS DE L'APPROPRIATION (PERCEPTION ET APPORT DE LA FORMATION) 40
- MODULE DE LA PHASE 5 : INTÉGRATION DES CHANGEMENTS PERSONNELS, SOCIAUX, PROFESSIONNELS. INVESTISSEMENT IDENTITAIRE. DEVENIR APRÈS LA FORMATION 41

CONCLUSION 44

GLOSSAIRE : « ADULTES EN REPRISE D'ÉTUDE » 45

BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE 53

ANNEXE 57
- « MA VIE AVEC FRANCE COMPÉTENCES » 57
- UN EXEMPLE DE FICHE RNCP 62
- ENQUÊTE DU CNAM 77
- DÉTAIL DES NIVEAUX D'ÉTUDES 78
- QUESTIONNAIRE D'INSERTION 79

LES CAHIERS RESOSUP 88

PRÉSENTATION DES RÉDACTRICES ET RÉDACTEUR

Marthe KALIFA

https://osipe.edu.umontpellier.fr/

A animé et coordonné ce Groupe de Travail.

Responsable de l'OSIPE (Observatoire du Suivi et de l'Insertion Professionnelle des Étudiants), un des services du SCUIO-IP de l'université de Montpellier. Ayant travaillé de nombreuses années au sein du service de formation continue de l'Université Montpellier 2, en ingénierie pédagogique et en tant que responsable du service d'accompagnement à l'insertion des stagiaires de la formation continue, ayant réalisé des enquêtes auprès de ce public, j'ai souhaité prendre l'animation de ce groupe ARE naissant, en 2019. Les échanges ont été plaisants et constructif, chacun chacune apportant un regard spécifique, en lien avec sa connaissance (ou non) de ce public.

Corinne RÉGNARD

https://eleves.cnam.fr/l-observatoire-des-etudes-et-carrieres/

Démographe et Directrice de l'Observatoire des études et carrières (OEC) au sein de la Direction nationale des formation (DNF) du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) depuis novembre 2015. Le Conservatoire accueille essentiellement des adultes en reprise d'études et mène chaque semestre des enquêtes sur l'évolution professionnelle des diplômés adaptées aux différents profils de diplômés. C'est donc tout naturellement que j'ai rejoint le groupe de travail sur les ARE dès sa mise en place. Nos échanges m'ont permis de mieux comprendre les spécificités de la formation continue à l'université et ont alimenté ma réflexion sur l'adaptation de nos propres questionnaires. Ils ont été riches, constructifs et en cela, très moteurs pour aboutir à la création de ce cahier.

Catherine LLATY

https://univ-cotedazur.fr/ove-ip

Directrice de l'Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion professionnelle (OVE-IP) au sein de la Direction des Etudes et de la Formation (DEF) de Université Côte d'Azur à Nice. J'effectue le traitement et la publication des enquêtes d'insertion professionnelle. Le travail mené au sein du GT ARE a permis une réflexion collective salutaire pour améliorer sensiblement les enquêtes dont j'ai la charge, le public de la formation continue ne faisant pas l'objet, à ce jour, d'un questionnement spécifique.

Prosper GOUDIABY

https://www.univ-tlse2.fr/accueil/universite/organisation/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-linsertion-professionnelle-ove

Chargé d'études - Connaissance des publics et des parcours étudiants à l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) de l'université Toulouse – Jean Jaurès. L'une de mes missions étant l'étude et la caractérisation du public accueilli, j'ai intégré le groupe de travail adulte en reprise d'études afin d'approfondir mes connaissances sur ce public et d'avoir la vision des autres établissements. J'ai beaucoup apprécié la collégialité de nos échanges qui se sont toujours déroulés dans un esprit très convivial et jovial.

Sophie GUILLARD

Chargée d'études puis Responsable de l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) à l'université Jean Moulin Lyon 3 depuis janvier 2022 suite au départ de Laure-Anne Pichon, j'ai participé à ce groupe de travail car mon établissement souhaite la mise en place d'une enquête auprès des adultes en reprise d'études. Nos échanges constructifs m'ont permis de bien comprendre la particularité de cette population et la façon dont nous devons les enquêter. Espérant que ce cahier méthodologique sera aussi utile pour vous !

Delphine CHIEN CHOW CHINE

Chargée d'études à l'Observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE) à l'Université de Rennes 1. Mes missions étant principalement axées sur les enquêtes relatives au public en reprise d'études, j'ai eu l'opportunité de rejoindre le GT ARE lors de mon arrivée sur mon poste. Ce groupe de travail m'a tout d'abord permis d'apprendre et d'échanger sur les pratiques dans les autres établissements. En outre, il m'a beaucoup apporté, notamment grâce à la questiothèque élaborée et qui sera pour moi sans aucun doute un outil précieux au quotidien.

Laure-Anne PICHON

Responsable de l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) à l'université Jean Moulin Lyon 3, Laure-Anne Pichon a animé l'activité de l'Observatoire et piloté les enquêtes d'insertion professionnelle tout en prenant une part active au lancement de nouvelles enquêtes comme les conditions de réussite des nouveaux bacheliers ou l'impact de la formation continue diplômante sur le parcours professionnels des auditeurs. Depuis janvier 2022, elle profite pleinement de sa retraite bien méritée !

Amélie BRIFFAUX

Responsable de l'Observatoire de la Vie Universitaire de l'université de Lorraine jusqu'en octobre 2021. Il y a quelques années, nous avons fait le choix de différencier nos enquêtes selon le public auquel elles se destinent (formation initiale ou reprise d'études), pour une plus grande pertinence de l'information recueillie. Ce groupe de travail initié par Résosup a été une formidable opportunité pour enrichir notre dispositif à partir d'expériences similaires et d'apports théoriques permis par ce travail collectif. Appelée vers de nouveaux horizons, j'ai dû, avec regret, quitter ce groupe en cours de route et je suis d'autant plus heureuse aujourd'hui de découvrir que la richesse des échanges et l'investissement de ses membres s'est poursuivi pour aboutir à la parution de ce nouveau cahier méthodologique, nul doute attendu par une très large communauté.

ÉDITO

Ce cahier méthodologique traite d'un sujet complexe en lien avec les grandes questions sur la formation qualifiante, les mouvements actuels dans l'organisation et les financements de la formation des adultes.

Il a été conçu pour balayer en quelques pages nourries et contextualisées, les différents volets d'études possibles sur le public Adulte en Reprise d'Etudes.

Les personnes en interrogation sur ce sujet y trouveront des pistes d'exploration et disposeront d'un outil de travail à partager avec les acteurs concernés.

Ce cahier a fait l'objet de nombreuses réunions, permettant à l'ensemble des participants d'échanger, de confronter leurs idées et d'approfondir ce sujet en délimitant un cadre méthodologique.

?

Ton service formation continue vient te voir pour enquêter son public et tu n'y connais rien ?

?

Tu t'intéresses à un public qui ne se retrouve pas dans les questionnaires « insertion professionnelle » (**IP**) ?

Tu te demandes ce qu'est la Formation Tout au Long de la Vie (**FTLV**) ?

?

Ce cahier est fait pour toi !

Bonne découverte

INTRODUCTION

La volonté de réaliser un cahier issu d'un Groupe de Travail sur les adultes en formation est né il y a quelques années d'un constat : les diplômés de formation continue ne sont pas à l'aise dans la réponse aux enquêtes de suivi d'insertion, car ils vivent plus une évolution qu'une insertion professionnelle et présentent des caractéristiques bien différentes de celles des étudiants en formation initiale.

En nous penchant sur le sujet de manière plus approfondie, il est apparu que les services de formation continue des universités ne drainent qu'une partie des adultes en reprise d'études et que les statuts d'accès varient en fonction des établissements.

> L'enseignement qui n'entre que dans les yeux et les oreilles ressemble à un repas pris en rêve.
>
> **Proverbe chinois**

Notre groupe de travail a donc souhaité s'attacher en premier lieu à la définition du public, qu'il a nommé « Adulte en reprise d'études » (**ARE**).
Quelques éléments de contexte liés à la réforme de la formation professionnelle sont aussi proposés dans ce cahier, à destination des acteurs des observatoires curieux de cet accès spécifique aux études dans l'enseignement supérieur. Cependant, le contexte est en perpétuel mouvement et les informations données sont à réactualiser régulièrement.

La question des Adultes en Reprise d'Etudes concerne l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur qui accueillent dans leurs formations des personnes issues d'horizons divers, sous des statuts variés et aux objectifs personnels et professionnels spécifiques. Le public concerné est celui qui vient chercher de nouvelles compétences et/ou valider un diplôme national ou une certification nationale.

Ce cahier a pour objectif de rassembler les éléments utiles aux Observatoires des établissements d'enseignement supérieur qui envisagent de consacrer une étude sur ce public adulte, en lien ou non avec leur Service de Formation Continue (**SFC**). Au fil des échanges au sein du groupe de travail les 5 grands chapitres proposés ici ont pris corps, permettant de répondre aux questions suivantes : Quel est le cadre ? Qui est concerné ? Pourquoi étudier ce public ? Quels fondements théoriques viennent en soutien aux enquêtes ? Comment s'y prendre ? Quand enquêter ? Avec quelles questions ?

Quel est le cadre ? Le **chapitre 1** présente les grandes lignes des contextes législatifs, règlementaires et organisationnels de la formation professionnelle, lesquels sont en pleine réorganisation. Il posera les grands axes des réformes et se focalisera sur l'impact de celles-ci sur l'enseignement supérieur.

> La formation professionnelle est la plus belle des coiffures que le monde nous offre. Car elle nous transforme.
>
> **Mintsa**

Qui est concerné ? Le **chapitre 2** recense les diverses pratiques des universités pour caractériser ce public inscrit, selon les établissements, comme étudiant, adulte en reprise d'études ou stagiaire de la formation continue. Il sera illustré par les exemples des universités contributrices et du Conservatoire National des Arts et Métiers (**Cnam**), dont les Observatoires sont engagés dans la rédaction de ce cahier.

Pourquoi étudier ce public ? Le **chapitre 3** présente les objectifs d'études possibles, tels que :

- explorer les motifs et moteurs du retour en formation,
- connaître les éléments d'accomplissement des aspirations professionnelles et personnelles,
- connaître l'incidence de la reprise d'études sur les trajectoires professionnelles,
- évaluer la relation de ces adultes à l'enseignement proposé,
- étudier la manière dont est réinvestie cette formation dans la sphère professionnelle et personnelle.

Le chapitre 4 propose des **éclairages théoriques** concernant les objectifs évoqués ci-dessus, centrés sur les trajectoires individuelles. Ces éléments de littérature en sciences humaines et sociales sont là pour justifier les orientations des questionnaires et leurs analyses, pour dessiner des profils de questions en lien avec ces approches, questions accessibles dans la questiothèque.

Comment enquêter ce public ? Le **chapitre 5** aborde la méthodologie des enquêtes et leur temporalité en proposant un chronogramme ainsi qu'une banque de questions spécifiques liées aux étapes de la formation – de l'idée au réinvestissement –, adossée à la littérature sur le sujet. La questiothèque nourrira la construction d'enquêtes selon les objectifs présentés au chapitre 3, de manière plus ou moins développée en fonction des axes d'études souhaités.

Pour aller plus loin dans l'analyse, des résultats d'enquêtes déjà réalisées par certains observatoires peuvent venir illustrer un questionnement ou des propos, mais l'aspect analyse n'est pas développé dans ce cahier. Seront mentionnés quelques indicateurs pertinents (selon les besoins des financeurs, des services SFC, de la gouvernance, des enseignants, etc.).

> Je suis entrée dans le monde du vin sans autre formation professionnelle qu'une gourmandise certaine des bonnes bouteilles.
>
> **Colette**

Enfin, l'indispensable glossaire aidera à la compréhension des sigles qui jalonnent les textes, assorti d'une bibliographie/sitographie qui permettra aux plus curieux de mieux embrasser ce vaste sujet des Adultes en Reprise d'Etudes.

CONTEXTE ET DISPOSITIFS DE LA FORMATION POUR ADULTES

Consultants et consultantes, chercheurs et chercheuses, ouvriers et ouvrières changent de métier au moins une fois dans leur vie. Depuis 30 ans, le nombre de transitions professionnelles est en augmentation en France. Or plus de 56 % des actifs concernés font des allers-retours entre emploi et chômage. Préparer tous les actifs à ces mobilités est devenu un enjeu central.

Comment faciliter le passage d'un métier à un autre ? Ce chapitre est un rapide survol des dispositifs et réformes en cours au moment de la rédaction de ce cahier.

Dispositifs actuels et réformes en cours

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » n° 2018-771 du 5 septembre 2018 est organisée autour de trois titres. Le titre I « Vers une nouvelle société de compétences » modifie en profondeur la gouvernance et le financement de notre système de formation professionnelle.

Depuis le 1er janvier 2019, ces changements sont en grande partie opérationnels :

- La réforme du Compte Personnel de Formation – (**CPF**) (monétisation de ce compte, nouvelles possibilités d'abondement) donne à tout titulaire d'un CPF, à travers une application disponible depuis fin novembre 2019, la possibilité de gérer ses droits, de choisir sa formation, de s'inscrire et de payer en ligne. La gestion du financement du CPF est transférée entièrement depuis le 1er janvier 2020 à la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Se met en place une nouvelle définition des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle : la création du « plan de développement des compétences » en lieu et place du « plan de formation » développé dans toutes les entreprises ;
- On assiste à la refonte du système de construction et de régulation des diplômes et titres professionnels, qui s'accompagne d'une nouvelle gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage avec la création de « France compétences ». La réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage modifie le rapport à la qualification, à la reconversion ou progression professionnelle, tant pour l'employeur que pour l'individu ou le financeur. Elle a pour projet de mettre au cœur du dispositif l'individu et sa carrière.

La réforme a mis l'accent sur 8 points principaux :

- Recentrer l'acquisition de compétences en lien avec les réalités économiques tout en simplifiant les démarches et obligations légales.
- Refondre l'obligation de se former tout en réduisant la contribution unique des employeurs : la contribution à la formation professionnelle et la taxe d'apprentissage sont rassemblées dans la contribution unique[1] à la formation professionnelle et à l'alternance. En pratique, les 2 taxes conservent globalement les mêmes caractéristiques.

[1] *Calculée sur la masse salariale brute (0.55% pour les établissements de moins de 10 salariés et 1% à partir de 11 salariés).*

- Renforcer le dialogue employeur/salarié, avec l'obligation d'un entretien professionnel tous les deux ans, en vigueur depuis plusieurs années.
- Tout salarié devient acteur de l'évolution de ses compétences avec le (**CPF**) qui le suit tout au long de la vie.
- Tout employeur (de plus de 50 salariés) devra être en mesure de justifier tous les 6 ans que chaque salarié a bénéficié d'au moins une action de formation ou d'une progression salariale ou professionnelle, ou avoir acquis des éléments de certification, par la formation ou par une Validation des Acquis de l'Expérience (**VAE**), à défaut il aura pour obligation d'abonder le CPF* de 100 heures.
- Le Conseil en Evolution Professionnelle (**CEP**), dispensé gratuitement, mis en œuvre par les principaux réseaux de conseils en orientation et en insertion que sont Pôle emploi, les Missions Locales, Cap emploi, l'Association pour l'emploi des cadres (**APEC**) et les organismes désignés par les Régions, donne accès à un accompagnement renforcé pour travailler son projet professionnel. « Toute personne peut bénéficier tout au long de sa vie professionnelle d'un conseil en évolution professionnelle, dont l'objectif est de favoriser l'évolution et la sécurisation de son parcours professionnel » (Article L. 6111-6 du Code du travail). Consulter un (**CEP**) devient une étape obligatoire avant une démission afin de construire son projet.
- Le Projet de Transition Professionnelle (**PTP**) est un dispositif dédié aux personnes en reconversion. Il remplace le Congé individuel de formation - (**CIF**) - et finance des formations certifiantes. Une commission paritaire interprofessionnelle régionale (**CPIR**) – appelée association Transition Pro (**ATpro**) – instruit les demandes de financement.
- Simplification des organismes paritaires collecteurs agréés (**OPCA**), dont le nombre se réduit (11) et qui deviennent des « opérateurs de compétences » (**OPCO**).

Qu'en est-il pour les établissements d'enseignement supérieur ?

Le principal impact au sein des établissements d'enseignement supérieur réside dans la certification des formations, leur inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles (**RNCP**) et la traduction de l'offre de formation en blocs de compétences, ainsi que la réforme de l'apprentissage. Inscrire une formation au **RNCP** suppose que sa mise en place, son accueil du public, son suivi et son évaluation par les bénéficiaires suivent des règles précises.

Les formations universitaires et d'établissements publics d'enseignement supérieur de type **LMD** sont inscrites de droit au **RNCP** ; les certifications et diplômes d'université peuvent être inscrites sur demande au Répertoire Spécifique. Elles doivent néanmoins répondre aux critères de ces « Répertoires » et labellisations, ce qui conduit les **SFC** à engager de lourdes réformes de leurs fonctionnements et de leur communication.

Ainsi, en 2022, pour bénéficier d'un financement **CPF** ou de financements issus des **OPCO**, il sera demandé à l'organisme de formation de proposer une certification inscrite au **RNCP** ou au Répertoire spécifique, la certification **Qualiopi** qui atteste de la qualité du processus mis en œuvre par le prestataire et un enregistrement de la formation à France Compétences. Les formations qualifiantes doivent être présentées en blocs de compétences. Pour que la réforme s'applique à l'intégralité de l'offre d'un établissement, un certain laps de temps sera nécessaire, lié à la capacité des équipes pédagogiques à réaliser ce découpage en blocs de compétences (en lien avec les accréditations des diplômes et l'évaluation par le Haut Conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (**Hcéres**) des établissements).

La formation respectera les règles relatives aux certifications inscrites au **RNCP** ou au Répertoire spécifique (22 indicateurs) et répondra aux 3 indicateurs spécifiques de Qualiopi.

Les 7 critères du Référentiel National de Certification (**RNC**) pour les prestataires sont :

1. L'information des publics sur les prestations, les délais d'accès et les résultats obtenus ;
2. L'identification précise des objectifs des prestations et leur adaptation aux publics bénéficiaires lors de la conception des actions ;
3. L'adaptation des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation aux publics bénéficiaires lors de la mise en œuvre des actions ;
4. L'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement des prestations lors de la mise en œuvre des actions ;
5. La qualification et la professionnalisation des personnels chargés des prestations ;
6. L'inscription du prestataire dans son environnement socio-économique ;
7. La mise en œuvre d'une démarche d'amélioration par le traitement des appréciations et des réclamations.

Les trois indicateurs spécifiques à la préparation d'une certification professionnelle (indicateurs 3, 7 et 16 du Référentiel National Qualité) sont :

- Indicateur n° 3 : informer sur les taux d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés.
- Indicateur n° 7 : s'assurer de l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée.
- Indicateur n° 16 : s'assurer que les conditions de présentation des bénéficiaires à la certification respectent les exigences formelles de l'autorité de certification.

Pour les prestataires d'action de formation de droit public, la certification Qualiopi est délivrée par une instance de labellisation via France Compétences. Si vous êtes concerné par le montage d'un dossier France Compétences, reportez-vous à l'annexe 1 « Ma vie avec France Compétences » du présent cahier.

Les établissements d'enseignement supérieur sont réputés avoir satisfait à l'obligation de certification qualité en raison de leur accréditation (exemples : par **l'Hcéres**, la Commission des Titres d'Ingénieurs - **CTI**). Une conférence annuelle entre France Compétences, **Hcéres** et **CTI** concourra à mettre en cohérence les critères qualité des formations. Le calendrier d'application est entré en vigueur le 1er janvier 2021.

L'exemption de certification des établissements d'enseignement supérieur leur impose néanmoins d'être en mesure de répondre aux exigences de qualité et aux contrôles des organismes financeurs selon les mêmes critères que tous les autres organismes de formation, pour leurs actions concourant au développement des compétences.

Les établissements doivent rester engagés dans le dispositif qualité, et répondre notamment à l'exigence suivante : « Informer le public sur le taux d'insertion professionnelle de chaque formation et les trajectoires d'évolution des bénéficiaires à l'issue de la prestation (insertion ou mobilité) en distinguant le public en formation initiale du public en formation continue, en tenant compte du public **VAE** ».

« Être dans les clous », cela signifie indiscutablement évaluer et s'appuyer sur les enquêtes régulières des Observatoires. Les acteurs des observatoires peuvent contribuer à argumenter les attendus, voire à les orienter, en présentant des analyses spécifiques.

L'exemple de l'Université de Rennes 1

La réalisation d'enquêtes de satisfaction et d'insertion professionnelle permettra de caractériser des taux de satisfaction et des taux d'insertion ou d'évolution professionnelles. Ces éléments pourront être utilisés pour satisfaire l'indicateur 2 du critère 1, à savoir : « le prestataire diffuse des indicateurs de résultat adaptés à la nature des prestations mises en œuvre et des publics accueillis. »

Ces mêmes enquêtes serviront aussi à satisfaire l'indicateur 32 du critère 7, à savoir : « le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations ». L'Observatoire est sollicité pour analyser les résultats de ces enquêtes, pour remonter aux chargés de mission / chargés de formation les éléments à prendre en compte et pour présenter ces éléments dans les conseils de perfectionnement.

Qu'en est-il de la caractérisation du public « adulte en formation » ?

Selon le Texte de référence - art. L6111-1 du code du travail, la Formation Tout au Long de la Vie (**FTLV**) revêt plusieurs modalités :

- La formation professionnelle initiale (dont l'apprentissage) : on parle alors d'étudiants et d'apprentis.
- La reprise d'études ou formation professionnelle continue : il s'agit d'adultes et de jeunes déjà engagés dans la vie active.
- La validation des acquis de l'expérience : il s'agit de personnes engagées dans la vie active. La durée d'activité minimale pour y prétendre est passée de trois à un an.

Ces textes ne valorisent pas les jeunes et moins jeunes qui, ayant interrompu leurs études, ont travaillé à l'étranger, ont élevé leurs enfants ou accompagné les activités professionnelles de leurs parents ou conjoint sans statut : le vaste champ des dits « inactifs ».

Dans la pratique, les moins de 30 ans relevant de ces dernières situations sont considérés au cas par cas comme des étudiants ou se voient inscrits (parfois sans le savoir) sous le statut de « reprise d'études » ou de « stagiaire de la formation continue sur financements propres ».

Les dénominations sont floues et variables selon les établissements et les modes de financement qui permettent à ces adultes de revenir aux études.

CARACTÉRISATION DES PUBLICS

Tout au long de ce groupe de travail et de ses productions, la question de la définition du public en reprise d'étude s'est posée, reposée, fut discutée. Les membres du groupe ont choisi de circonscrire le profil d'un Adulte en Reprise d'Etudes à la définition ci-dessous, car les classements opérés par les différentes entrées des systèmes d'information des universités (âge, statut, régime d'inscription, etc.) ne rendent pas compte clairement de la diversité des statuts. Ce chapitre concerne essentiellement l'identification des personnes dans les Systèmes d'information des établissements.

Nous avons donc choisi de désigner par « Adulte en Reprise d'Etudes » une personne qui, quel que soit son âge, après une interruption d'études d'au moins deux ans, souhaite s'inscrire dans une formation diplômante ou certifiante d'un établissement public d'enseignement supérieur français. Cette personne peut être salariée, à son compte, en recherche d'emploi, n'ayant jamais travaillé, etc.

Repérage des Adultes en Reprise d'Études au sein de nos établissements

Pour les établissements disposant du système d'inscription **SISE** (Systèmes d'Information sur le Suivi de l'Etudiant), il existe la variable « REGIME » permettant de repérer, en partie seulement, les Adultes en Reprise d'Etudes, tels que nous les avons définis, grâce aux modalités Formation Continue (**FC**) et Formation Permanente (**FP**). Nous constatons que l'appel de ces seules modalités ne rend pas compte de l'ensemble du public des Adultes en Reprise d'Etudes.
Une partie du public en « reprise d'études » n'est pas visible dans ces intitulés. De manière différente selon les établissements, et souvent en lien avec le type de financement de la formation suivie, certains sont intégrés en formation initiale, sans être passés par le **SFC** ou bénéficient d'un contrat de professionnalisation.

Nous prenons ici, pour exemple, les effectifs d'inscrits aux formations diplômantes LMD de quelques universités sur l'année universitaire 2018-2019.

Les établissements d'enseignement supérieur et la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (**DGESIP**), Service lien Emploi Formation ont souhaité récemment clarifier la caractérisation de ce public, en particulier en ce qui concerne les coûts de formation proposés, qui varient selon les sources de financement[2]. Ces éléments ne sont pas visibles dans les tableaux ci-après.

[2] *En exemple la délibération 2018 – 07 – 09 – 24 de l'Université de Montpellier portant sur la mise à jour des règles d'exonération du coût de la formation continue, sur critères sociaux.*
https://www.umontpellier.fr/universite/conseils-et-comites/conseils-dadministration

Récapitulatif des inscrits en LMD, par établissement et par statut
(année universitaire 2018-2019)

Les tableaux suivants présentent la répartition des publics inscrits dans des diplômes de niveau LMD, par statut. Ils permettent de se rendre compte de la faible importance des Adultes en reprise d'études, et de leur distribution entre formation permanente et formation continue. Ils sont cependant aussi présents (mais non identifiables sans compléments de données) dans les publics en contrat de professionnalisation ou, dans une moindre mesure, dans les publics de formation initiale.

UNIVERSITÉ	INTITULÉ DU DIPLÔME	- FI - FORMATION INITIALE	- FP - FORMATION PERMANENTE	- APP - APPRENTISSAGE	- CP - CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	- FC - FORMATION CONTINUE
LYON 3	LICENCE LMD	15 121	-	-	28	4
	LICENCE PRO	458	-	189	299	87
	MASTER	7 327	26	137	550	679
	DOCTORAT	552	-	-	-	1
TOTAL LYON 3	**25 458**	**23 458**	**26**	**326**	**877**	**771**
	100%	*92,1%*	*0,1%*	*1,3%*	*3,4%*	*3,0%*
MONTPELLIER	LICENCE LMD	13 915	101	91	7	44
	LICENCE PRO	341	5	489	227	92
	MASTER	6 329	123	846	115	296
	DOCTORAT	1 579	37	-	-	-
TOTAL MONTPELLIER	**24 637**	**22 164**	**266**	**1 426**	**349**	**432**
	100%	*90,0%*	*1,1%*	*5,8%*	*1,4%*	*1,8%*
CÔTE D'AZUR	LICENCE LMD	13 549	47	27	2	44
	LICENCE PRO	264	2	129	148	67
	MASTER	4 913	197	236	189	428
	DOCTORAT	1 307	7	-	-	6
TOTAL CÔTE D'AZUR	**21 562**	**20 033**	**253**	**392**	**339**	**545**
	100%	*92,9%*	*1,2%*	*1,8%*	*1,6%*	*2,5%*
TOULOUSE 2	LICENCE LMD	17 335	715	13	-	56
	LICENCE PRO	636	3	79	43	51
	MASTER	6 024	498	30	58	367
	DOCTORAT	736	137	-	-	9
TOTAL TOULOUSE 2	**26 790**	**24 731**	**1 353**	**122**	**101**	**483**
	100%	*92,3%*	*5,1%*	*0,5%*	*0,4%*	*1,8%*
RENNES 1	LICENCE LMD	9 070	-	-	13	108
	LICENCE PRO	249	-	188	615	132
	MASTER	4 770	-	213	230	416
	DOCTORAT	1 050	-	-	-	25
TOTAL RENNES 1	**17 079**	**15 139**	**0**	**401**	**858**	**681**
	100%	*88,6%*	*0,0%*	*2,3%*	*5,0%*	*4,0%*
TOTAL GLOBAL	115 526	105 525	1 898	2 667	2 524	2 912
	100%	91%	2%	2%	2%	3%

Les spécificités du Conservatoire national des arts et métiers

Le **Cnam** consacre son activité pédagogique et de recherche à la formation tout au long de la vie des adultes engagés dans la vie active. En 2020-2021, le **Cnam** a accueilli près de 53 500 auditeurs ; la formation continue représentant 78 % de l'ensemble du public accueilli.

Le complément de formation est dédié aux apprentis et étudiants dans quelques filières historiquement liées au Conservatoire (notamment la filière d'ingénieurs de l'école supérieure des géomètres et topographes - ESGT ou encore les formations proposées par l'Institut national des sciences et techniques de la mer - Cnam-INTECHMER ou l'École nationale du jeu et des médias interactifs numériques - Cnam-ENJMIN), qui proviennent directement de l'enseignement secondaire.

L'une des spécificités du Conservatoire est de proposer des enseignements « à la carte » : les auditeurs peuvent être inscrits à autant de modules d'enseignements qu'ils le souhaitent sans s'engager nécessairement dans un parcours de diplomation précis. De ce fait, tous les auditeurs ne se destinent pas à suivre l'intégralité d'un parcours menant à un diplôme. Le Conservatoire propose également des cursus « bloqués » : c'est le cas notamment des auditeurs formés en alternance ou sur des cursus sélectifs.

Le panel de parchemins délivrés au Conservatoire est assez large. Selon les années : 30 à 35 % de diplômes du **LMD**, 25 à 30 % de certificats professionnels de compétences ou de spécialisation, 15 à 20 % de titres professionnels, 15 à 20 % de diplômes d'établissement et 6 à 8 % de titres ingénieurs.

REMARQUES

Compte tenu des effectifs restreints, nous recommandons aux établissements d'enseignement supérieur souhaitant mettre en place un dispositif d'enquête spécifique auprès de cette population d'Adultes en Reprise d'Études de se regrouper avec d'autres universités (au niveau régional par exemple) pour travailler sur des effectifs plus importants et permettre ainsi des analyses plus fines.

Pour caractériser au mieux ce public d'Adultes en Reprise d'Études, nous avons déjà à disposition un certain nombre de variables dans les Systèmes d'Information (en université, il s'agit de **SISE**), comme par exemple, la série ou spécialité du bac, le sexe, l'âge de l'individu.

Il est souvent nécessaire d'intégrer dans les questionnaires un certain nombre de variables permettant de décrire cette population de manière plus approfondie, variables non présentes dans le système d'information de l'établissement ou mal renseignées.

En voici quelques exemples :

- La localisation géographique (lieu d'habitation).
- La situation professionnelle au moment de l'inscription (en emploi, en recherche d'emploi, sans emploi et n'en cherchant pas, autre).
- Le plus haut niveau atteint dans l'enseignement supérieur avant cette inscription.
- La date d'inscription dans le dernier établissement fréquenté.
- La date du dernier diplôme obtenu.

OBJECTIFS D'ÉTUDES

Ce chapitre a vocation à balayer les objectifs des enquêtes qui pourraient être conduites par les Observatoires. De la simple description de situation à l'entrée en formation au repérage des attendus ou de l'impact d'une formation suivie par un adulte en reprise d'étude, les objectifs de suivi sont larges. Certains sont liés au contexte de la reprise d'étude, en lien avec les financeurs, et d'autres, à dimension plus psychologique et sociale, permettent de prendre du recul par rapport à ce trajet spécifique qu'accomplit un adulte en formation. Une variété d'approches qui permettent d'appréhender les dispositifs, les processus, les effets du mythique (et du réel !) « se former tout au long de la vie ».

Vous trouverez dans ce cahier un **Chronogramme** qui vous permettra d'avoir une vision d'ensemble des objectifs d'études et des contenus à aborder dans les enquêtes, sur une échelle des temporalités allant du projet de formation à l'intégration des acquis dans la vie professionnelle et personnelle.

Les finalités de ces études sont multiples :

- Améliorer notre connaissance des publics accueillis et apprécier l'incidence de la reprise d'études sur la carrière professionnelle.
- Attester de la qualité des formations dispensées par l'établissement d'enseignement supérieur.
- Contribuer au renouvellement de l'accréditation des formations.
- Contribuer à l'évolution de l'offre de formation.
- Agir en levier de communication pour rendre attractives nos offres de formation.
- Rendre compte aux financeurs.

Des contraintes ou choix des temporalités sont liés à ces finalités.

Par exemple, la durée entre l'obtention du diplôme et la date de réalisation de l'enquête doit être suffisante pour permettre à l'évènement observé (amélioration professionnelle ou personnelle) de se réaliser. Notre expérience permet d'affirmer que 3 mois (demande des financeurs) n'a guère de sens en termes d'impact réel de la formation sur la trajectoire professionnelle. Un minimum de 6 mois est requis, idéalement 18 ou 30 mois. Par leur expertise d'enquêtes, les Observatoires peuvent être force de proposition au sein de leurs établissements, tant en matière d'indicateurs que sur la pertinence de la temporalité des enquêtes.

Pour rappel les observatoires des établissements d'enseignement supérieur ont trois principaux types d'expertise (l'une, l'autre ou les trois selon les établissements) :

- le suivi du devenir professionnel.
- le suivi des parcours d'études.
- l'évaluation des enseignements et des formations.

L'expérience de Montpellier

L'expérience remonte à plus d'une dizaine d'années mais fut suivie d'un effet durable, perceptible encore aujourd'hui. Le Pôle chargé de réaliser les enquêtes de suivi d'insertion professionnelle des diplômés inscrits en formation continue a participé aux réunions de concertation avec la Région sur les indicateurs attendus pour les publics bénéficiaires d'un financement Région.

Ainsi, les publications des enquêtes à 30 mois, aux présentations anonymes et détaillées, ont été validées comme indicateurs d'insertion, du fait de la qualification précise des indicateurs, et de la pérennité des enquêtes conduites. Le reflet global à 30 mois de la situation des diplômés est apparu suffisant et plus pertinent à la Région qu'une connaissance individuelle de la situation à 6 mois. Depuis, la Région a mis en place un questionnaire de sortie de formation.

Les enquêtes de devenir professionnel[3], telles qu'elles sont conçues, ne permettent pas toujours aux Adultes en Reprise d'Etudes d'exprimer leurs situations. Certains ont effectué des validations d'acquis partielles ou totales et n'ont pas vécu le temps de formation comme les étudiants de formation initiale. Ils retournent vers la vie active avec un certain bagage, recombinant savoir-faire et expériences avec leur nouvelle qualification.

A titre d'exemple, l'indicateur de l'adéquation emploi / formation tel qu'il est formulé dans les enquêtes ministérielles ne peut être mesuré de la même façon pour un diplômé en primo-accession à l'emploi que pour celui qui a déjà expérimenté le marché du travail et acquis des compétences professionnelles, voire qui retourne chez son employeur.

Nous déclinons ci-dessous sous forme de sept « cartes à jouer » les divers objectifs qui motivent la réalisation d'enquêtes auprès des adultes en reprise d'études. Ces objectifs conduisent à réaliser des enquêtes dans différentes temporalités, et sur différentes thématiques, réunies dans le chronogramme du chapitre « F. Méthodologie ».

Ce cahier **Resosup** (RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur) se concentre sur une approche de l'évolution personnelle et professionnelle plutôt que sur le recensement des attendus des financeurs ou accréditeurs. Chaque Observatoire pourra en temps utile solliciter son **SFC** pour connaître et éventuellement travailler ces attendus.

1. Connaître les contextes et dispositifs de la formation des **ARE**
2. Répondre aux attentes des financeurs, caractérisation et suivi des publics
3. Connaître le public et ses motifs d'entrée en formation
4. Connaître les facilités et difficultés liées au retour en formation des **ARE**
5. Connaître les évolutions personnelles et professionnelles liées à la formation
6. Connaître l'évolution des métiers et des organisations de travail
7. Évaluer les dispositifs d'accompagnement des adultes en formation

[3] *Les enquêtes de devenir professionnel encadrées par le* **SIES** *du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour les universités portent actuellement sur les diplômés des DUT devenus BUT, des Licences Professionnelle, des Masters, des Doctorats, et n'intègrent pas les publics adultes en reprise d'études. La plupart des Universités enquêtent cependant la totalité de leurs diplômés, quel que soit le régime d'inscription.*

1. Connaître les contextes et dispositifs de la formation des Adultes en Reprise d'Études de son établissement

Cet objectif pose le cadre d'une interrogation sur les dispositifs et les contextes de mise en œuvre de la qualification et diplomation des adultes. Il s'agira de réaliser un état des lieux des types de financement et éventuellement des types de « classements » des Adultes en Reprise d'Études dans le système d'information des établissements d'enseignement supérieur. Tous sont-ils rattachés au **SFC** ? Ou indexés sous la rubrique « reprise d'études » ? Quelle est la part des financements individuels, des Régions, des organismes de financement, des **CPF** ?

L'établissement obtiendra ainsi le panorama des modalités d'accès des Adultes en Reprise d'Études à son offre de formation et pourra en tirer des informations lui permettant de cibler la diffusion de son offre, par exemple.

*Attention, souvent les systèmes d'informations (**SI**) ne prévoient pas le multi-financement qui va devenir majoritaire dans les années à venir avec le déploiement du **CPF** dont l'un des principes fondamentaux est que l'individu soit acteur du financement de sa formation en parallèle d'autres aides.*
*Dans un avenir proche, les responsables des **SI** vont devoir mener ce travail afin de faire évoluer la déclaration du financement des formations. Les délibérations clarifiant statut et coût de formation initiées par certaines universités (cf. chapitre Caractérisation des publics) devront peut-être être complétées en cas de pluri-financement.*

2. Répondre aux attentes des financeurs en termes de caractérisation et de suivi des publics

Cet objectif concerne les attendus des financeurs, et ils sont de plus en plus nombreux, alors que le cadre légal et le cadre de financement de la formation continue se réorganisent et imposent aux établissements, publics ou privés, de plus en plus de contraintes.

Les demandes d'indicateurs sont la plupart du temps déconnectées d'un quelconque contexte, avec une recherche d'adéquation immédiate formation / emploi, sans attendre le temps nécessaire à l'adulte formé de se reconvertir, de progresser professionnellement, de s'installer dans sa nouvelle vie personnelle ou professionnelle.

Ces indicateurs, en augmentation constante, conduisent les **SFC** des établissements à réaliser des enquêtes de suivi qui prennent beaucoup de temps et qui ne leur permettent parfois pas de bénéficier au passage d'un retour utile sur l'ensemble de leurs prestations, faute d'avoir pu établir des questionnaires construits et conséquents.

Les Observatoires peuvent, en intégrant des questions (concertées avec les **SFC**) dans leurs enquêtes habituelles de suivis de cohortes ou de suivi du devenir professionnel, apporter un soutien au questionnement et, par l'analyse, des réponses concrètes aux services.

Les financeurs en attente d'éclairages de type « retour sur investissement » sont non seulement les Organismes paritaires collecteurs (**OPCO**), mais aussi tout type de financeur, tels les entreprises, Pôle Emploi, Transition-Pro qui finance directement les individus (ancien **CIF**) voire les personnes en autofinancement. Certains **SFC** s'engagent dans une démarche Qualité et réalisent des enquêtes de satisfaction auprès de leurs publics. Ils souhaitent aussi connaitre le point de vue des financeurs, des entreprises (la démarche de partenariat s'en trouve souvent renforcée), et s'engagent parfois dans des enquêtes auprès des entreprises d'accueil.

Exemple en région Occitanie

La Région Occitanie interroge le diplômé à la fois sur sa situation post-formation, sur le moment du stage, sur l'accompagnement effectué par le **SFC** et le service rendu à l'Usager.

*Comme évoqué plus haut, les financeurs veulent un retour très rapide (2 à 3 mois après la diplomation) sur des indicateurs parfois limités. Cette temporalité n'est que rarement en phase avec les enquêtes sur le devenir des diplômés, menées par les Observatoires. Cependant, les Observatoires peuvent légitimement mettre l'accent, en concertation avec leur **SFC**, sur le sens d'une temporalité plus large pour mieux mesurer l'impact de la formation. Ils peuvent aussi apporter leur soutien en proposant une expertise (ingénierie d'enquête, questiothèque, outils et processus de collecte).*

Le calendrier mensuel du Cnam

Le calendrier mensuel des activités professionnelles réalisées entre l'inscription et le moment de l'enquête est intégré aux enquêtes sur le devenir des diplômés (cf. Annexe 2). Il permet de définir le positionnement des diplômés à différentes périodes selon les besoins mais le détail des situations n'est recueilli qu'aux trois périodes stratégiques (dès l'inscription, puis 6 ou 12 mois selon les types de diplômes et 24 mois après la diplomation).

3. Connaître le public et ses motifs d'entrée en formation

Cet objectif a deux orientations possibles :

- Une orientation factuelle, ayant pour but de mieux connaître le public, ses caractéristiques socio-économiques, âge, sexe, dernier diplôme obtenu, etc. Ce type d'enquête peut être aussi mené par exemple pour servir un objectif de déploiement de communication.
- Une orientation qualitative, qui va s'attarder sur les motifs (et moteurs) personnels et professionnels d'entrée en formation. Ce type d'enquête est destiné à mieux appréhender le public en formation et les éléments de réponse peuvent être rapprochés des résultats universitaires, le but étant d'adapter les formations au public ou de choisir son public en fonction des formations et de leurs exigences.

Les enquêtes peuvent porter alors sur les candidats dans leur ensemble, ou sur le public ayant été sélectionné.
Le questionnement peut être conduit en deux temps distincts : au temps « 0 » de la candidature ou bien « 0.1 » de la sélection, puis en fin de formation ou au moment de la diplomation. Il apporte ainsi un regard sur le long terme qui permet de comprendre ce public.

4. Connaître les facilités et difficultés liées au retour en formation des adultes en reprise d'études

Cet objectif vise à appréhender les modalités d'apprentissage, les capacités d'intégration dans les formations et leur environnement relationnel.

Des enquêtes peuvent se conduire en développant des modules spécifiques aux adultes en reprise d'études dans le cadre de l'évaluation des formations et des enseignements par exemple. Les questions concernant les apports de la formation sur les acquis antérieurs sont intéressantes à explorer.

5. Connaître les évolutions personnelles et professionnelles liées à la formation qualifiante suivie

Cet objectif vise à connaître les éléments d'accomplissement des aspirations professionnelles et personnelles de chaque personne ayant bénéficié d'une formation qualifiante. Cette enquête nourrit une connaissance approfondie du public adulte. Elle peut se conduire avec un soutien en sciences humaines et sociales (c'est un bon sujet pour un stagiaire de master de psychologie ou de sociologie !).

Deux temps sont possibles là aussi, en posant les mêmes questions à l'entrée et à la sortie de formation. Une enquête à distance de la diplomation (3 ou 5 ans après) peut éclairer une mise en perspective des aspirations et des concrétisations.

Cette thématique du suivi post-formation se prête aisément à la réalisation d'une enquête spécifique, sur la même temporalité que les enquêtes ministérielles d'insertion professionnelle. On peut aussi insérer dans ces dernières des questions adaptées aux adultes en reprise d'études, sous forme de bulles, tout en les dispensant de répondre à certaines questions du tronc commun non obligatoire, qui seraient moins pertinentes.

6. Connaître l'évolution des métiers et des organisations de travail

Cet objectif est centré sur les établissements qui emploient des personnes sortant de formation. Cela suppose d'avoir préalablement conduit une enquête auprès des diplômés pour connaître leur situation professionnelle et leur lieu d'emploi.

Ce ne sont pas les diplômés mais bien leurs employeurs qui sont enquêtés, pour connaître la façon d'intégrer les nouvelles compétences des salariés dans leur organisation et dans la gestion des carrières. Ces études peuvent aussi se conduire avec des structures telles que les Observatoires de Pôle Emploi ou ceux des branches professionnelles concernées par les domaines des diplômes.

7. Évaluer les dispositifs d'accompagnement des adultes engagés dans une formation

Cet objectif concerne les services périphériques offerts au public par l'université.

Actuellement, les **SFC** des universités se trouvent engagés dans des démarches Qualité et dans l'obtention de labels qui permettent de faire figurer leurs formations au référencement national.

Le contexte de réglementation est fort, les enquêtes relatives aux services offerts aux usagers sont conçues pour répondre à ces contraintes et moins pour des raisons scientifiques, pédagogiques, ou pour améliorer l'accompagnement des publics.

Une expérience du **Cnam** pour analyser les métiers en tension

En 2017, l'Observatoire en lien avec le service d'appui au développement des formations a tenté de mettre au point un dispositif de recueil d'informations pour identifier les Familles d'Activités Professionnelles (**FAP**) et métiers en forte tension.
Cette démarche s'est déroulée en deux temps : tout d'abord le repérage des **FAP** et métiers concernés puis une analyse approfondie des métiers ou professions sélectionnés.

Pour le repérage des **FAP** et métiers, deux principales sources ont été mobilisées.
En tout premier lieu, les données relatives à l'indice de tension sur le marché du travail, publiées de façon trimestrielle par la **DARES** (à partir des données de Pôle emploi). Elles décrivent les métiers où sont enregistrées des difficultés de recrutement et des dynamiques atypiques de renouvellement de main-d'œuvre.
Avaient été retenues les **FAP** pour lesquelles la tension était la plus forte et dont l'indice était stable ou en hausse sur les trois derniers trimestres disponibles.
Une première limite relevée réside dans le fait que des champs importants de secteurs professionnels échappent à la mesure de ces indices, d'une part car certains employeurs ne font pas transiter leurs offres par Pôle emploi et, d'autre part, car certains demandeurs d'emploi ne s'inscrivent pas à Pôle emploi.

La seconde source mobilisée est l'enquête « Besoin de main d'œuvre » (**BMO**) de Pôle emploi. Annuelle, elle mesure les intentions de recrutement et la part des recrutements jugés comme difficiles par les employeurs. Elle permet de mettre en évidence, à l'échelle des **FAP**, les « pics » des emplois en tension.
Le repérage des métiers, sur la base de la nomenclature **ROME**, s'est fait en opérant un croisement entre les deux sources précitées après avoir isolé les **FAP** avec les plus fortes tensions.

Un « bouquet de métiers » avait alors été rapproché de l'offre de formation du **Cnam**.
Une analyse approfondie a été tentée pour ce « bouquet » à partir de tous les éléments de littérature existants (y compris littérature « grise » : études de Chambres des Métiers ou de Commerce et d'Industrie, branches professionnelles, ou encore études moins officielles du secteur privé) sur les sujets suivants : apparition de nouveaux métiers, évolutions attendues des métiers existants, état de tension de ces métiers (mesuré par l'étude des besoins en main d'œuvre de Pôle Emploi), des compétences attendues et caractérisation des métiers « de niche ».
Mais ce type d'études a rencontré des limites, dont les principales furent : une trop rapide obsolescence des données mises à dispositions, une nomenclature **ROME** qui ne permet pas d'apporter la précision attendue dans les contours d'une compétence ou d'un métier auquel le déploiement d'une formation doit répondre, la nécessité de raisonner sur un maillage géographique fin pour les tensions sur le marché du travail alors que l'offre de formation a vocation à être nationale, ou encore l'impossibilité avec une telle méthode de traduire l'apparition de nouveaux besoins en métiers et compétences.

Nous avions alors conclu qu'une approche par « compétences » et par « métiers » devrait être plus efficiente pour la mise en évidence des besoins les plus forts et les plus récurrents du marché du travail même si persisteraient les limites de l'exercice : inégalité territoriale, obsolescence de l'information statistique... Cette approche reste à tester !

LITTERATURE ET APPROCHES THEORIQUES - ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES

Comment et pourquoi les adultes en reprise d'études s'engagent-ils dans une formation diplômante ? Quels sont les facteurs d'échec et d'aide à la réussite ? Quelles sont les conséquences de l'obtention d'un diplôme universitaire sur la vie professionnelle et personnelle ?

La littérature que nous avons parcourue concerne les travaux de recherche sur la reprise d'études en enseignement supérieur. Elle aborde surtout et profondément la question de l'entrée en formation, de ce qui initie le premier mouvement de l'adulte à reprendre le chemin de l'école, de ses motivations (Carré, 2001). Elle examine aussi son engagement académique (Pirot & De Ketele, 2000) et ses stratégies d'apprentissage.

Nous souhaitons partager aussi quelques approches théoriques complémentaires qui ouvrent vers un type de questionnement à mettre en place, avec des questions déjà éprouvées, et une guidance pour l'analyse - que nous développerons uniquement par petites touches mais dont vous trouverez les références dans la bibliographie et la sitographie.

Nous n'avons pas trouvé d'études approfondies en sciences sociales qui portent sur l'incidence de la formation sur la vie professionnelle et personnelle. Les constats sont lisibles principalement dans les travaux du **CEREQ** (notes et brefs, cités en bibliographie), en lien avec le rôle des dispositifs et des systèmes de formation.

Les canadiens se sont emparés d'une étude de Daniel Fujiwara (2012) concernant les effets de la formation continue sur le bien-être des individus et constatent que ce sujet est peu traité. En tant qu'économiste, l'auteur de l'étude propose une mesure du rendement, entre les ressources investies et les avantages de cet investissement. Nous vous laissons découvrir par vous-même ce champ, sans le développer ici.

Nous présentons deux modèles d'observation des motifs et des moteurs de mobilisation et d'engagement d'un adulte pour une formation dans le supérieur, en nous appuyant sur les travaux d'Isabelle Soidet, maître de conférences à l'Université Paris-Nanterre et membre du Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale (**LAPPS**), et ceux de Philippe Carré, professeur des universités en sciences de l'éducation à l'Université Paris-Nanterre et responsable de l'équipe «Apprenance et formation des adultes» au Centre de Recherche Education et Formation (**CREF**) de cette même université.

Isabelle Soidet[4] approche les motivations par le biais du processus décisionnel et sous l'angle des mobiles pull / push déclinés en facteurs négatifs et positifs (modèle théorique 2PAP), permettant d'interroger ce qui freine et pousse à modifier, par le biais d'une formation, le fil de notre vie, entre continuité et rupture. Son approche nous semble également utile pour nourrir l'analyse des difficultés rencontrées et des aspects qualitatifs moteurs de l'engagement.

Nous avons aussi choisi de nous appuyer sur une étude réalisée par des chercheurs de l'Université Catholique de Louvain[5] qui a adapté les facteurs motivationnels développés par Philippe Carré et Fabien Fenouillet[6].

[4] *Soidet et Raussin. 2019. La reprise d'études universitaires : entre continuité et rupture. In Pratiques psychologiques 25, pp. 245-264.*

[5] *Gil Vertongen, Étienne Bourgeois, Frédéric Nils, Françoise de Viron et Jacqueline Traversa, OSP L'Orientation Professionnelle, 38/1|2009 Varia, publié par Revue.org de l'INETOP - DOI : 10.4000/osp.1829 ISSN : 2104-3795.*

[6] *Philippe Carré, Fabien Fenouillet « Motivation et rapport à la formation », in Philippe Carré et al., Traité des sciences et des techniques de la formation, Dunod « Psycho Sup », 2011 (), p. 269-289. DOI 10.3917/dunod.carre.2011.01.0269 issu de CAIRN.INFO.*

Ces chercheurs balayent succinctement la littérature sur les concepts de motifs d'engagement en formation et font une approche argumentée de l'application de la taxonomie de Carré au contexte universitaire. Le développement des questions qu'ils ont posées et leur analyse apportent une trame riche pour nos enquêtes sur la thématique.

Nous compléterons ce panorama par la référence à Claude Dubar qui évoque les « fonctions » du retour en formation (entre thérapie et reconnaissance sociale) et nous ferons le détour par les analyses de Laurence Fond-Harmant[7] (1996) qui dessine deux profils d'adultes en reprise d'études.

1. Les processus décisionnels et le modèle théorique 2PAP

Le modèle théorique appelé 2PAP propose de dépasser l'approche motivationnelle pour se centrer sur les processus décisionnels, lesquels permettent de prendre en compte les temporalités.
Le processus décisionnel est analysé à la lumière des motivations push/antipush et pull/antipull. Il s'agit en effet de repérer dans la situation de prise de décision :

A - Ce qui incite un individu à **abandonner** sa situation antérieure

- → **Mobiles PUSH**, tels que :
- Démobilisation professionnelle (cognitive, pécuniaire...)
- Besoin de changement professionnel
- Besoin de stabilisation professionnelle

B - Ce qui incite un individu à **maintenir** sa situation antérieure

- → **Mobiles ANTI PUSH**, tels que :
- Responsabilités financières et familiales
- Multi-investissements à réaménager

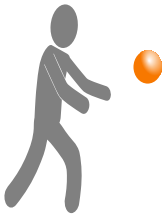

C - Ce qui **attire** dans la nouvelle situation

- → **Mobiles PULL**, tels que :
- Le diplôme, la discipline, la finalisation de son cursus
- La professionnalisation
- Un défi personnel ou la reconnaissance

D - Ce qui **inquiète/freine** dans la nouvelle situation

- → **Mobiles ANTI PULL**, tels que :
- Frein social perçu
- Décalage d'âge
- Doutes capacitaires
- Difficultés logistiques ou administratives

Explorer les éléments push et pull caractérisant la prise de décision permet de mieux cerner les motivations de reprise d'études. Caractériser les éléments antipush et antipull facilite la mise en évidence des freins et des résistances au changement. Proposer ces 4 axes permet de percevoir la manière dont l'individu les combine pour décider ou non de son entrée en formation. Une analyse approfondie de ces éléments peut être conduite pour éclairer les conseillers en formation ou les chargés d'accueil qui orientent ces adultes.

[7] *Docteur Laurence Fond-Harmant, sociologue de la santé, Luxembourg Institute of health.*

L'analyse qualitative conduite par ces auteurs fait ressortir plusieurs thèmes liés à la prise de décision (éléments qui influencent les 4 motivations) :

- Eléments déclencheurs du désir de revenir aux études ;
- Conditions de vie ;
- Connaissance, même subjective, du fonctionnement de l'université et de son public ;
- Evaluation de sa propre capacité à entreprendre la démarche ;
- Impact des soutiens sociaux (versus freins) perçus de façon subjective :
  - Incitations à l'engagement, encouragements de la sphère amicale
  - Soutien financier et/ou matériel
  - Soutien (vs frein) professionnel
  - Adhésion (ou non) familiale

2. Motifs d'engagement et orientations motivationnelles - le modèle de Carré revisité

L'Université Catholique de Louvain a effectué un travail approfondi sur les motifs d'engagement lors d'une reprise d'études dans l'enseignement supérieur. Dix motifs d'engagement, adaptés de Carré (2001) ou créés suite à une collecte de motifs spontanés, sont expliqués ci-dessous. Les auteurs les ont organisés en quatre orientations motivationnelles[8] (motifs intrinsèques ou extrinsèques à la formation d'une part, et motifs tournés vers la participation ou bien vers l'apprentissage d'autre part), que nous ne développerons pas ici. Des propositions de questions liées à 8 de ces motifs (questions utilisées dans l'étude des auteurs) se trouvent dans la questiothèque. Elles ont déjà été utilisées par certains établissements pour caractériser les motivations d'un public entrant.

LES MOTIFS D'ENGAGEMENT :

Motifs **intrinsèques** à la formation

- MOTIF « ÉPISTÉMIQUE » : apprendre, s'approprier des savoirs, se cultiver, etc., sont des processus qui trouvent leurs raisons d'être (leurs « renforcements ») en eux-mêmes ; le motif d'engagement est lié au désir de connaissance comme source de plaisir.
- MOTIF « SOCIO-AFFECTIF » : traduit le souhait de participer à une formation pour établir ou renforcer des liens sociaux, trouver des occasions d'échange avec d'autres, développer des relations nouvelles, s'intégrer à un groupe, communiquer.

Motifs **extrinsèques** à la formation

- MOTIF « ÉCONOMIQUE » : les raisons de la participation sont d'ordre explicitement matériel ; le fait de participer à une action de formation amènera des avantages de type économique. Ceux-ci peuvent être directs (par exemple les primes ou les allocations liées à la recherche d'emploi) ou indirects, par le biais d'avantages matériels obtenus à la suite de la formation.
- MOTIF « OPÉRATOIRE PROFESSIONNEL » : traduit l'intention d'acquérir les compétences (connaissances, habiletés, attitudes) perçues comme nécessaires à la réalisation d'activités spécifiques sur le champ du travail, afin d'anticiper ou de s'adapter à des changements techniques, de découvrir ou de perfectionner des pratiques, avec un objectif de performance précis.

---

[7] *Axe 1 : Les motifs d'engagement peuvent être intrinsèques ou extrinsèques. Les motifs extrinsèques trouvent leur source extérieurement au fait d'être en formation : ils permettent d'atteindre des objectifs qui sont extérieurs à la formation, par exemple l'acquisition de compétences (dans ou hors champ professionnel) ou la reconnaissance sociale (les motifs seront détaillés en dessous). Les motifs intrinsèques à la formation se trouvent dans le plaisir d'apprendre, de renouer un lien social.*

Axe 2 : Les motifs d'engagement peuvent être orientés vers l'apprentissage (acquérir des connaissances) ou vers la participation (être en présence d'autres personnes).

- MOTIF « OPÉRATOIRE PERSONNEL » : il s'agit d'acquérir les compétences (connaissances, habiletés, attitudes), perçues comme nécessaires à la réalisation d'activités spécifiques en dehors du champ du travail (loisirs, vie familiale, responsabilités associatives, etc.), dans un but d'action concret et bien identifié.

- MOTIF « IDENTITAIRE » : pousse à acquérir les compétences et/ou la reconnaissance symbolique nécessaires à une transformation (ou une préservation) de ses caractéristiques identitaires en tant que telles (statut social, professionnel ou familial, fonction, niveau de qualification, titre, etc.). Ce motif est donc centré sur la reconnaissance par son environnement et l'image sociale de soi, en dehors (ou à côté) de tout motif économique.

- MOTIF « VOCATIONNEL » : acquérir les compétences (connaissances, habiletés, attitudes) et/ou la reconnaissance symbolique nécessaires à l'obtention d'un emploi, à sa préservation, son évolution ou sa transformation, selon une logique d'orientation professionnelle, de gestion de carrière ou de recherche d'emploi.

- MOTIF « PRESCRIT » : sous des formes discrètes (la pression de conformité sociale, le « conseil » d'un hiérarchique, l'intervention d'une personne influente, etc.) ou explicites (la contrainte d'inscription, prévue par la loi), l'engagement en formation est le résultat de l'injonction d'autrui, évoquant les dimensions les plus extrinsèques de la motivation.

- MOTIF « DÉRIVATIF » : évitement de situations ou d'activités vécues comme désagréables ou dénuées d'intérêt. À titre d'exemple, on citera une mauvaise ambiance de travail, des tâches routinières, le manque d'intérêt professionnel, ou, sur un autre registre, la solitude, les conflits familiaux, etc.

- MOTIF « HÉDONIQUE » : participer pour le plaisir lié aux conditions pratiques de déroulement de la formation et à son environnement, indépendamment de l'apprentissage de contenus précis. L'ambiance et le confort des lieux de formation, le goût pour les outils, matériaux ou documents de formation sont à la base de ce motif.

Le chapitre « F. Méthodologie » propose des types d'usage de ces questions selon les objectifs attendus.

Un exemple d'analyse des motivations d'entrée en DAEUB, Université de Montpellier

Les enquêtés avaient la possibilité de choisir 3 items parmi ceux proposés ci-dessous, dont autre. Ils ont été proposés a posteriori, dans le cadre d'une enquête ayant deux objectifs : connaître les parcours d'études post DAEUB et l'impact professionnel et personnel du diplôme. Plus d'un quart de la population enquêtée a cité le motif identitaire « me prouver que… », renforcé par l'obtention d'un diplôme. La publication de ces résultats (en accès libre et à disposition des chargés d'accueil du SCUIO-IP) permet à celles et ceux qui envisagent de s'engager dans un DAEU de mettre en lumière, par projection, leurs motivations personnelles. D'autre part, ces résultats peuvent aussi orienter les séances d'accompagnement au projet incluses dans le cursus, pour renforcer l'adhésion à la formation et l'engagement fort nécessaire pour aboutir à l'obtention de ce diplôme. Enquête conduite et analysée par l'Observatoire de l'Université de Montpellier (**https://osipe.edu.umontpellier.fr/les-nouveaux-inscrits-a-luniversite/**)

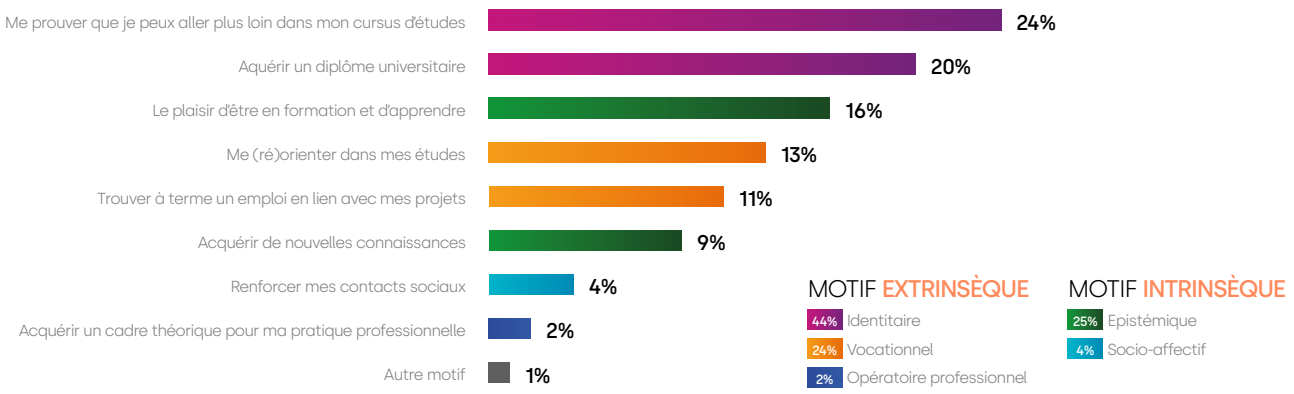

3. L'évènement déclencheur et les trajectoires de formation

Pour Claude Dubar[9], les déclencheurs de la reprise d'études (motif issu de la sphère personnelle ou professionnelle – motifs internes ou motifs liés à l'environnement) conduisent à la mise en place de la démarche et à la prise de décision d'entrer en formation. Selon ces éléments déclencheurs, la formation peut remplir diverses fonctions. Elle peut avoir un effet « thérapeutique », dessiner la perspective d'une promotion interne ou être de type 'reconversion professionnelle' (suite à licenciement ou perte d'emploi volontaire ou non). L'ambition d'une promotion sociale implique généralement le changement d'entreprise et l'accès à des formations débouchant sur des diplômes reconnus.

Les motifs, qui sont de véritables moteurs, soutiennent le processus de formation et permettent de maintenir une motivation élevée tout au long de la formation, avec une adaptation permanente à la situation. Ces motifs peuvent évoluer en cours de formation.

Laurence Fond-Harmant (1996),[10] qui a mené une étude conséquente sur les adultes à l'université, a procédé à l'analyse de l'engagement en formation et a réparti ce public selon deux types de trajectoires, elles-mêmes divisées en deux logiques :

Les Trajectoires en conversion :

- Logique de la position lignagère : récupérer une position sociale pour être en phase avec son milieu social d'origine.
- Logique de promotion sociale : viser une ascension professionnelle pour une reconnaissance sociale.

Les Trajectoires en rupture :

- Bouleversement de la vie privée jusqu'à redonner un sens à sa vie.
- Cassure dans les formes de participation à la vie publique : rompre avec un collectif de pensée pour s'intégrer à un espace social nouveau.

Ces trajectoires peuvent être interrogées dans leur perspective avant l'entrée en formation et dans leur concrétisation à un moment post-formation.

Nous relativiserons la visibilité de ces deux trajectoires dans une phase post diplôme inférieure à deux ans. En effet, le potentiel et le souhait peuvent être là, mais l'environnement (personnel ou professionnel) n'offre pas encore d'opportunités. Là aussi, une enquête intégrant un questionnement et une analyse sur les trajectoires peuvent venir nourrir et approfondir un accompagnement ou la mise en place de modules spécifiques de formation.

Les Trajectoires en attente : le potentiel est là, le souhait aussi mais l'environnement n'offre pas encore d'opportunités, sinon à initier un nouveau changement.

Pour donner corps à ces approches théoriques, nous abordons dans le chapitre « F. Méthodologie » l'appropriation de ces concepts et leur transformation en projets d'enquêtes.

[9] *Claude Dubar La crise des identités, l'interprétation d'une mutation, Paris, PUF, 2000.*

[10] *Laurence Fond-Harmant Note de lecture : Des adultes à l'université, Laurence Fond-Harmant, Éd. l'Harmattan, collection « Logiques sociales », Paris, 1996.*

MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre propose d'aborder la conduite d'enquêtes auprès de ce public adulte. La méthodologie inhérente à toute enquête ne sera pas traitée.

Il s'agit de voir comment articuler les objectifs d'études et les populations concernées ; comment articuler les objectifs d'études et la temporalité de questionnement.

Pour ce faire, nous proposons un chronogramme qui inscrit sur la ligne du temps les objectifs d'enquête et les thématiques à explorer.

1. Questionner la temporalité

Nous invitons le lecteur à consulter le cahier méthodologique n°1 de Résosup, réalisé en 2008, pour approfondir ces éléments.

La question de la temporalité des enquêtes, c'est-à-dire à la fois la durée sur laquelle se pose l'observation et le moment d'observation, renvoie inévitablement à celle de l'objectif visé par l'enquête elle-même.

Une enquête peut être proposée à chaque moment de passation, en prenant soin d'identifier les individus de manière à pouvoir conduire le suivi longitudinal, dans le respect bien sûr de la réglementation **RGPD**.
Cette enquête longitudinale prospective se déroule en plusieurs temps au fil de la formation / après la diplomation.

Une enquête rétrospective permet, elle, d'interroger à un instant T des moments antérieurs, comme cela se pratique dans les enquêtes d'insertion professionnelle à 30 mois qui questionnent, le 30ème mois, la situation à 18 mois. Cette approche rétrospective est plus fiable sur des éléments factuels (situation, type de contrat par exemple) que sur des éléments d'appréciation, de motivation : le passé risque d'être reconstruit au moment de la réponse (avec des risques de biais de désirabilité sociale [11]).

Techniquement, on peut choisir de modéliser un questionnaire unique et de réaliser branchements et filtres.

[11] https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2007-2-page-121.htm

2. Le chronogramme

Nous avons identifié plusieurs temps ou moments qui rythment la reprise d'études :

1. **le temps de la prise de DÉCISION et de l'engagement | de l'idée à l'inscription en formation :** Eléments de contexte, insatisfaction dans la situation présente, ce qui freine, ce qui attire, mais aussi la connaissance des dispositifs d'accès à la formation, le bilan de compétences, la **VAE** ou **VAPP**, les financements possibles. Il s'agit de capter les premières actions posées et ce qui mobilise l'adulte vers le changement.

2. **le moment des CHANGEMENTS et des bouleversements identitaires | de l'inscription en formation au début de la formation :** l'adulte change de statut, modifie son environnement ; s'en suivent des bouleversements identitaires (« je suis un adulte en reprise d'études, dans un milieu de formation initiale ou avec seulement quelques adultes en reprise d'études) et une modification des domaines d'activités (personnelles et sociales, familiales et professionnelles).

3. **le temps des AJUSTEMENTS | durant la formation.** Des ajustements identitaires et capacitaires s'opèrent pour la personne. Le rééquilibrage des domaines d'activités et de leurs interrelations doit se faire tout au long de la formation. L'adulte modifie sa vision du monde et réfléchit, ou pas, à sa nouvelle place dans le monde. Il constate ses difficultés ou facilités à s'adapter aux attendus scolaires, à mobiliser ses capacités cognitives, à faire évoluer ses représentations.

4. **le temps de l'APPROPRIATION | autour de la diplomation :** Se dessine, ou pas, une reconnaissance sociale par la diplomation; l'adulte s'engage dans l'appropriation de sa nouvelle identité professionnelle, son entourage aussi. Il se mobilise personnellement et professionnellement, débute une recherche d'emploi ou adopte une nouvelle posture à mettre en place, ou pas, dans l'établissement d'emploi.

5. **le temps de l'INTÉGRATION et de l'investissement professionnel | post formation** va manifester l'aboutissement de cette démarche : intégration, ou pas, des changements personnels, sociaux et professionnels ; investissement identitaire, éventuel retour à l'organisation d'origine (avec ou sans changement), nouvelle situation ou insertion professionnelle. Les rôles de l'environnement professionnel et économique, personnel et familial, sont importants pour cette concrétisation. L'adulte effectue une appréciation subjective du rapport attentes / résultat.

Chronogramme d'enquêtes

Tous les moments que traverse un Adulte en Reprise d'Etudes peuvent être interrogés, de l'idée d'un changement au réinvestissement professionnel ou personnel. Les thématiques d'enquête sont différentes en fonction du moment. 5 grandes phases sont identifiées :

1. **DÉCISION :** De l'idée, concrétisée par la prise de décision de se former, jusqu'à l'entrée en formation
   => premiers pas concrets d'un projet de changement de vie personnelle ou professionnelle.

2. **CHANGEMENTS :** De la sélection aux premiers mois de formation
   => premiers bouleversements dans ses activités, ses temps personnels et professionnels, mais aussi bouleversements identitaires (« je suis un adulte en reprise d'études »).

3. **AJUSTEMENTS :** Du début de la formation à la diplomation
   => intégration des nouveautés dans son « paysage » personnel, intellectuel, professionnel ; découverte de nouveaux contenus, de ses capacités à apprendre, actions d'ajustement à effectuer.

4. **APPROPRIATION :** De la diplomation jusqu'à la mise en place d'une nouvelle organisation (professionnelle, personnelle)
   => appropriation de sa nouvelle identité professionnelle (plus ou moins combinée avec l'ancienne), mobilisation personnelle et professionnelle.

5. **INTÉGRATION :** La nouvelle situation professionnelle / personnelle concrétise (ou pas) le déploiement social ou personnel de cette nouvelle identité professionnelle. Appréciation subjective du résultat de son engagement.

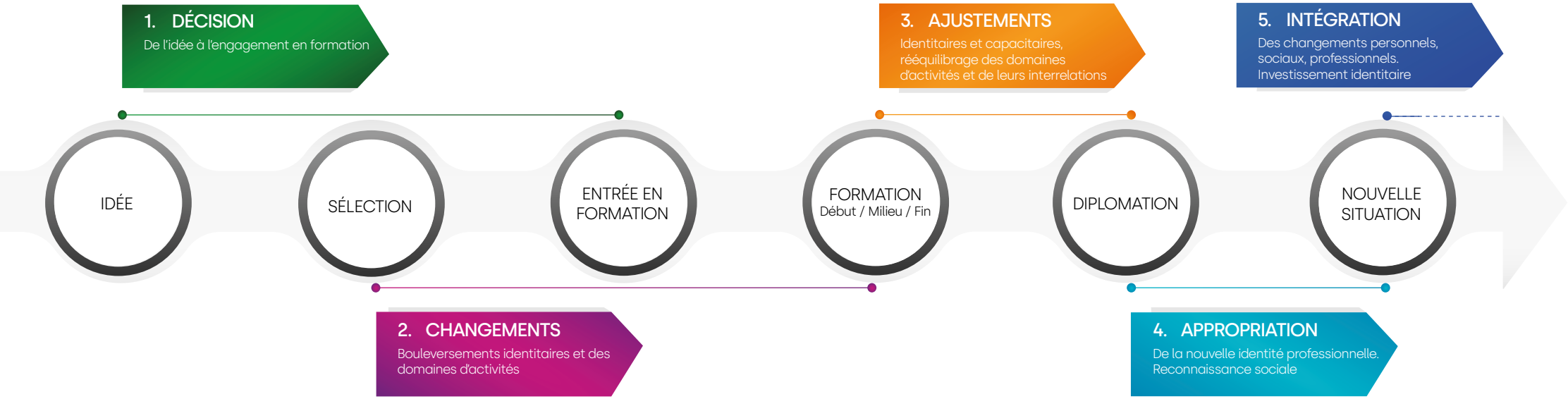

Objectifs d'études suivant le Chronogramme d'enquêtes

Les objectifs d'études correspondent aux cartes présentées p.16.

1. DÉCISION
De l'idée à l'engagement en formation

Publics
Candidats / Sélectionnés / Inscrits

Objectifs d'études
2. Répondre aux attentes des financeurs sur la caractérisation du public
3. Connaitre le public et ses motifs d'entrée en formation

3. AJUSTEMENTS
Identitaires et capacitaires, rééquilibrage des domaines d'activités et de leurs interrelations

Publics
Inscrits

Objectifs d'études
4. Connaitre les facilités et difficultés liées au retour en formation. En lien avec l'évaluation des enseignements

5. INTÉGRATION
Des changements personnels, sociaux, professionnels. Investissement identitaire

Publics
Inscrits / Diplômés

Objectifs d'études *jusqu'à 5ans*
2. Répondre aux attentes des financeurs sur la caractérisation du public
5. Connaitre les évolutions personnelles et professionnelles liées à la formation qualifiante de l'université, premier volet lié aux attentes.

IDÉE → SÉLECTION → ENTRÉE EN FORMATION → FORMATION (Début / Milieu / Fin) → DIPLOMATION → NOUVELLE SITUATION

Publics
Inscrits

Objectifs d'études
4. Connaitre les facilités et difficultés liées au retour en formation.
5. Connaitre les évolutions personnelles et professionnelles liées à la formation qualifiante de l'université, premier volet lié aux attentes

2. CHANGEMENTS
Bouleversements identitaires et des domaines d'activités

Publics
Inscrits / Diplômés

Objectifs d'études
4. Connaitre les facilités et difficultés liées au retour en formation.
5. Connaitre les évolutions personnelles et professionnelles liées à la formation qualifiante de l'université, premier volet lié aux attentes

4. APPROPRIATION
De la nouvelle identité professionnelle. Reconnaissance sociale

Objectifs d'études hors chronogramme

La méthodologie utilisée étant liée aux objectifs d'études, le tableau ci-dessous présente le croisement des finalités d'études avec la temporalité et le périmètre des publics concernés.

OBJECTIF / FINALITÉ	TEMPORALITÉS	PUBLICS
NUMÉRO 1 : Connaître le contexte et les dispositifs de la formation des Adultes en Reprise d'Etudes de son établissement	Conception d'actions de formation	Anciens inscrits. Anciens diplômés. Plusieurs cohortes.
	Pilotage des formations	Travail sur bases de données et avec son **SFC**.
NUMÉRO 6 : Connaître l'évolution des métiers et des organisations de travail	Veille métiers	Anciens diplômés. Plusieurs cohortes.
NUMÉRO 7 : Évaluer les dispositifs d'accompagnement des adultes engagés dans une formation	En lien avec les dossiers France compétences, Qualiopi	Travail sur les activités du SFC, en tenant compte des publics non SFC.

Chaque moment du chronogramme correspond à une étape possible de l'enquête.
Le chronogramme présenté page suivante est bâti sur le suivi d'un cheminement individuel. Les objectifs d'enquête sont ensuite posés sur le chronogramme, permettant une vision globale et synthétique.

3. Détail des thématiques d'enquête selon les étapes du chronogramme

La questiothèque est présentée par grandes thématiques. A chaque question, son usage sera précisé.

PHASE 1 : DÉCISION

Plusieurs moments sont des points d'entrée au questionnement sur les processus décisionnels et les motifs d'engagement. (motivations + mobiles push / antipush et pull / antipull)

Questionner les 8 motifs :

1. Motif épistémique : apprendre, se cultiver
2. Motif socio-affectif : développer des relations nouvelles, établir des liens sociaux
3. Motif économique : avantages matériels directs ou indirects
4. Motif prescrit : injonctions extérieures (pressions du milieu professionnel, de l'administration...)
5. Motif opératoire professionnel : acquérir des compétences, être performant
6. Motif opératoire personnel : acquérir des compétences hors du champ du travail
7. Motif identitaire : image sociale de soi, reconnaissance de l'environnement
8. Motif vocationnel : préserver, acquérir un emploi

Les mobiles push / antipush et pull / antipull mettront l'accent sur l'évaluation subjective des freins sociaux ou au contraire des soutiens de l'environnement familial, amical, et professionnel, de sa propre connaissance du milieu universitaire et de ses propres capacités à reprendre des études (cf. chapitre Littérature).

PHASE 2 : DÉBUT DE LA FORMATION ; ajustements, équilibrages

Rôle important de l'environnement social pendant les études pour gérer les bouleversements du changement, maintenir l'engagement et l'implication :

- Soutien et bienveillance des enseignants,
- Solidarité étudiante
- Ajustement financier, aide matérielle et logistique de la famille, des amis,
- Frein de la sphère professionnelle
- Effets du vécu antérieur d'élève ou étudiant (échec ? réussite ?)

« La nouvelle organisation de la vie personnelle liée à la reprise d'études peut être agréablement vécue ou être associée à un sentiment de rupture assez douloureux avec le rythme de vie habituel. Cependant, cette difficulté est souvent compensée par la satisfaction globale procurée par les études et les bénéfices identifiés (élévation des compétences notamment) »[12]

PHASE 3 : PENDANT LA FORMATION

Le **vécu des premiers mois de formation** fait surgir les spécificités d'un Adulte en Reprise d'Etudes, telles que :

- L'investissement dans les études (très corrélé au projet pour ce public)
- De nouveaux comportements apparaissent de fait, liés à cette situation nouvelle d'être en formation, alors que l'étudiant de formation initiale est dans une continuité d'apprentissage
- Les évolutions positives : compétences, réassurance capacitaire, méthodes de travail, influence et mobilisation des acquis antérieurs, favorables à la réussite, estimation de sa capacité à réussir
- La prise en compte des bouleversements du rythme de vie quotidien, de l'organisation de vies plurielles
- L'intégration, ou non, des codes implicites du cadre de la formation
- Des facilités, ou difficultés, relationnelles avec les étudiants, les enseignants

[12] https://www.cairn.info/traite-des-sciences-et-des-techniques-de-la-format--9782100566891.htm

PHASE 4 : DIPLOMATION ET APRÈS LA FORMATION.

Nous n'avons pas de références théoriques à proposer sur cette thématique[13].

Concrétisation et valorisation sociale : le diplôme est la validation sociale des capacités à réussir, des compétences acquises qui sont à ancrer dans le monde du travail, de l'engagement ou non à réaliser de nouveaux bouleversements professionnels, sans oublier l'effet personnel de la diplomation.

Les enquêtes peuvent revisiter la réalité post-diplôme selon :

- Les trajectoires réalisées (en conversion /en rupture)
- L'importance, en sortie, des motifs d'entrée en formation
- Les éléments tangibles de bouleversements (changement ou retour à la vie d'avant, sur quels aspects ? Impacts ?)
  - Sphère professionnelle (Type d'activité, lieu d'activité, domaine d'activité, responsabilités, rémunération, évolution ou changement, épanouissement, valorisation sociale...)
  - Sphère personnelle touchée ? affectée ? bouleversée ? (à développer ou non). Estimer le poids d'impact de cette sphère (anti-pull sur la nouvelle vie). Effets tangibles de la formation, changements visibles sur la sphère personnelle.

PHASE 5 : INTÉGRATION

Une exploration de la situation du public des adultes en reprise d'études peut se faire dans le cadre des enquêtes de suivi d'insertion. Il convient de différencier les individus étudiants ou ayant eu une longue interruption professionnelle, qui aspirent à une insertion professionnelle (primo-accession au marché du travail, au-delà des emplois éventuellement occupés pendant leurs études) des Adultes en Reprise d'Etudes qui ont déjà expérimenté le marché du travail suite à l'obtention de leur dernier diplôme et qui ont repris des études en vue d'une réinsertion ou d'une évolution professionnelle ou personnelle.

Notre population globale de diplômés sera alors divisée en deux populations : pas d'interruption d'études, reprise d'études après au moins deux années d'interruption, tel que nous avons défini les adultes en reprise d'études en début de ce cahier.

L'observation peut se décliner selon deux modalités de questionnement : deux questionnaires distincts ou un questionnaire unique avec spécificités Etudiant en formation initiale / Adulte en reprise d'études. Quelles que soient les modalités, nous privilégions un tronc commun de questions pour permettre des analyses qui font sens pour les responsables de formation. La questiothèque ne présentera que les questions spécifiques au suivi des adultes en reprise d'études.

L'objectif est double :

- pouvoir fournir aux responsables de formation un suivi d'ensemble des promotions d'étudiants qu'ils sont amenés à former,
- tenir compte des spécificités de chacune de ces populations pour apprécier au mieux l'impact des formations sur le devenir professionnel des diplômés.

Ces analyses seront à partager avec les responsables de formation, dans les conseils de perfectionnement par exemple, et en premier lieu avec les responsables du **SFC** des universités.

[13] *La formation professionnelle diplômante, un pari gagnant pour l'emploi ? Le cas de la région Paca*
Femmes et défis pour la formation des adultes, Un regard critique non-conformiste, Par Edmée Ollagnier, 2014, 266 pages, Savoir et Formation, L'Harmattan.

QUESTIOTHÈQUE

Cette partie propose des questions utilisables pour les différentes enquêtes à conduire. Elle est organisée par thématiques, en lien avec les différentes phases du chronogramme, après les questions relatives à la caractérisation des publics et la situation au moment de l'inscription.

Les questions seront présentées en 6 points :

1. **Phase de Décision**
2. **Phase des Changements**
3. **Phase des Ajustements**
4. **Phase de l'Appropriation**
5. **Phase de l'Intégration**

Les questions sont rédigées en utilisant le « Vous » mais vous pouvez préférer le « Je » pour plus d'implication de l'enquêté.e.
Nous avons choisi de formuler les questions pour des diplômés mais les questions peuvent être adaptées aux inscrit.es en cours de formation.

LÉGENDE :

○ = question à **choix unique**

☐ = question à **choix multiples**

Module de caractérisation du public et de la situation au moment de l'inscription

Si l'information sur les caractéristiques du public est disponible de façon fiable dans les systèmes d'informations, il n'est pas forcément nécessaire de poser les questions suivantes.

D'une manière générale, il est utile de disposer : de la date de naissance, du genre, du lieu de résidence au moment de l'inscription et / ou d'obtention du diplôme.
Les modalités de réalisation du diplôme (en présentiel, en distanciel ou en hybride) et les dispositifs de validation des acquis (**VAPP**, **VAE**, **VES**) sont à prendre en compte, ainsi que le régime d'inscription.

1) NIVEAU D'ÉTUDES LORS DE LA REPRISE D'ÉTUDES

Quel était votre plus haut niveau d'études avant votre entrée en formation ?

Cette question peut être adaptée en fonction du profil des publics de chaque établissement : selon les cas, vous pouvez développer des modalités permettant aux enquêtés diplômés à l'étranger en formation initiale de se positionner ou encore permettre un positionnement infra-BAC.
Voir le détail des niveaux en annexe 3.

En quelle année avez-vous obtenu votre plus haut niveau de formation ?

Pour le diplôme pour lequel vous êtes enquêté, avez-vous bénéficié des dispositifs de validation suivants :

- ☐ VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels)
- ☐ VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience)
- ☐ VES (Validation des Études Supérieures)
- ☐ Je n'ai bénéficié d'aucune de ces validations

Question complémentaire si dispositif VAE sélectionné :

Avez-vous obtenu

- ○ Une validation partielle de votre diplôme ?
- ○ Une validation totale de votre diplôme ?
- ○ Vous ne savez pas

Question complémentaire si dispositif VAPP sélectionné :

Avez-vous obtenu

- ○ Un accès direct et sans réserve au diplôme
- ○ Un accès direct au diplôme avec dispense d'unités d'enseignement
- ○ Un accès au diplôme sous réserve de valider certaines unités
- ○ Vous ne savez pas

REMARQUES

Remarque à propos de ce questionnement sur les dispositifs de validation des acquis.

Les questions relatives aux dispositifs de validation des acquis (**VAE**, **VAPP**, **VES**) posées quelques années après la diplomation sont mal renseignées par les enquêtés car ils ne se souviennent plus de ces aspects un peu trop « administratifs » de leur parcours.

Chaque Observatoire peut vérifier si son système d'information est valide sur ces sujets, en particulier pour les validations partielles (date de validation du diplômes, nombre d'**ECTS** validés, etc...). Dans ce cas, il est préférable de se baser sur les données administratives plutôt que de poser des questions dans le cadre d'une enquête.

On peut cependant porter un regard spécifique sur les validations d'acquis, en dehors de ces questions concrètes, pour connaitre l'impact sur les parcours professionnels et personnels.

À noter que pour la réalisation des dossiers France Compétences, il est important de déclarer les diplômés en **VAE**.

2) LES DÉMARCHES AVANT L'INSCRIPTION EN REPRISE D'ÉTUDES

Avez-vous bénéficié de l'un des dispositifs suivants lors de votre entrée en formation ?

- ☐ Entretien d'orientation
- ☐ Bilan professionnel
- ☐ Bilan de compétences
- ☐ Conseil en Evolution Professionnelle (**CEP**)
- ☐ Vous n'avez bénéficié d'aucun de ces dispositifs

3) SITUATION AU MOMENT DE VOTRE INSCRIPTION EN REPRISE D'ÉTUDES

Au moment de votre entrée en formation, vous étiez :

- ○ En emploi (y compris s'il s'agissait d'un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous étiez en alternance ou en formation continue)
- ○ En recherche d'emploi
- ○ Sans emploi et n'en cherchant pas
- ○ Retraité
- ○ Dans une autre situation : (préciser)

Quel est le mode de financement de votre formation ?

- ☐ Financement personnel
- ☐ Financement du Conseil Régional
- ☐ Compte Personnel de Formation (**CPF**)
- ☐ Compte Personnel de Formation de transition
- ☐ Financement Pôle Emploi (hors allocations)
- ☐ Financement via le plan de formation de votre employeur ou **OPCO**
- ☐ Financement via Objectif cadre, **PARE**, etc.
- ☐ Période de professionnalisation[1]
- ☐ Contrat de professionnalisation
- ☐ Autre : (préciser)

Quelle était votre situation avant l'entrée en formation ?

Cette question peut être posée pour un autre moment avant l'entrée en formation par exemple 6 mois

- ○ En emploi (y compris congés maternité, maladie, parental, d'éducation, etc.)
- ○ En recherche d'emploi
- ○ En congé formation
- ○ En service civique
- ○ Autre, (par exemple sans activité professionnelle, retraité, parent au foyer, en voyage, etc.) : (préciser)

[1] *Au même titre que les contrats pro :* **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13516**

Intérêt de subdiviser l'item « en emploi »

Il s'agit là de distinguer dans le statut d'emploi :

1. En emploi en tant que salarié(e)
2. En emploi en tant qu'indépendant ou chef d'entreprise ou profession libérale

En effet, les adultes ont souvent une carrière professionnelle déjà longue de plusieurs années au moment de leur reprise d'études.
Aussi, il n'est pas rare que les auditeurs ne soient pas salariés mais indépendants avec une expérience de création d'entreprise.
D'autant que certains d'entre eux s'inscrivent dans le cadre de reconversion professionnelle avec le besoin d'acquérir de nouvelles compétences pour réaliser cette reconversion. Et là encore, il n'est pas rare d'être face à de (futurs) indépendants ou chefs d'entreprise.

C'est pour ces raisons qu'il peut être opportun de distinguer dans la description de la situation face à l'emploi les salariés des indépendants ou chefs d'entreprise.

Dans ce cas, nous préconisons l'ajout de 2 autres questions : (Si indépendants ou chefs d'entreprise)

Ce statut fait-il suite à une création d'entreprise de votre part ?

- ○ Oui → allez vers la question suivante
- ○ Non

(Si « Oui » à la question précédente) :

Quelle est la date de création de cette entreprise ?

MM / AAAA

Module concernant la phase 1 : prise de décision d'engagement dans la formation

Objectifs :
Connaître le public et ses motivations. À travers ces questions, nous proposons une orientation qualitative. Ces questions sur la prise de décision / engagement dans la formation peuvent être posées en amont de l'entrée en formation et / ou en fin de formation.

QUESTIONS SUR LA PÉRIODE QUI PRÉCÈDE LA PRISE DE DÉCISION :

Avant la prise de décision, aviez-vous des doutes quant à vos capacités à :
(réponse sous forme d'échelle)

a. Étudier et à intégrer le milieu universitaire
b. Changer de rythme de vie dans votre quotidien
c. Faire face à des difficultés financières
d. Faire accepter votre décision par votre entourage

Quel a été le déclic à l'initiative de votre démarche d'entrée en formation ?

- ☐ Des changements dans votre situation personnelle
- ☐ Des changements dans votre situation professionnelle
- ☐ Vos conditions de travail
- ☐ Vos conditions de rémunération
- ☐ Votre intérêt pour votre activité professionnelle
- ☐ Autre : (préciser)

Pour quelles raisons avez-vous repris des études ?
(3 raisons principales ou bien échelle de Likert ou bien les deux)
La liste des items ci-après est répartie par motifs (cf. chapitre Littérature) mais dans le questionnement il faudra proposer une sélection d'items et les mélanger, sans citer le caractère du motif d'entrée en formation. Nous conservons dans les questions sur les motifs une formulation à la première personne, telle qu'elle a été élaborée par les auteurs (cf. Modèle de Carré revisité, chapitre Littérature du présent cahier).

MOTIFS ÉPISTÉMIQUES

- ☐ Le plaisir d'être en formation et/ou d'apprendre
- ☐ Acquérir de nouvelles connaissances
- ☐ Connaitre les dernières avancées de la recherche
- ☐ Intérêt pour les contenus de formation

MOTIFS SOCIO-AFFECTIFS

- ☐ Rencontrer de nouvelles personnes
- ☐ Sortir de mon environnement relationnel habituel

MOTIFS ÉCONOMIQUES

- ☐ Être en formation m'apporte un certain confort financier
- ☐ Obtenir une promotion
- ☐ Obtenir une meilleure rémunération

MOTIFS IDENTITAIRES

- ☐ Acquérir un diplôme
- ☐ Me prouver que je peux aller plus loin dans mon cursus d'études
- ☐ Me remettre en question
- ☐ Obtenir la reconnaissance de mon expérience professionnelle
- ☐ Faire évoluer mon statut social

MOTIFS VOCATIONNELS

- ☐ Trouver à terme un emploi en lien avec mes projets
- ☐ Me rendre plus compétitif sur le marché de l'emploi
- ☐ Réorienter ma carrière professionnelle, lui donner un nouvel élan
- ☐ Me reconvertir
- ☐ Retrouver un emploi
- ☐ Pour mettre en place les conclusions de mon bilan de compétences
- ☐ Obtenir un statut de cadre

MOTIFS OPÉRATOIRES PROFESSIONNELS

- ☐ Acquérir ou compléter un cadre théorique pour mon activité professionnelle
- ☐ Acquérir de nouvelles compétences professionnelles
- ☐ Prendre du recul et réfléchir à ma pratique professionnelle
- ☐ Mettre en adéquation mon niveau de formation et mon niveau de responsabilités

MOTIFS OPÉRATOIRES PERSONNELS

- ☐ Acquérir des compétences nécessaires à la réalisation d'activités spécifiques hors champ du travail (loisirs, vie familiale, vie associative, etc.)
- ☐ Pour la culture générale et les savoirs fondamentaux qu'elles vont m'apporter

Qui était à l'initiative de la démarche de cette reprise d'études ?

- ☐ *Vous-même*
- ☐ *Votre entourage familial*
- ☐ *Votre entourage amical, social*
- ☐ *Votre employeur*
- ☐ *Votre entourage professionnel*
- ☐ *Pôle Emploi, **APEC** ou **CEP***
- ☐ *Centre de bilan de compétences*
- ☐ *Autre : (préciser)*

Pourquoi avez-vous choisi cet organisme de formation ?

- ☐ *C'est le plus proche de chez vous*
- ☐ *C'est celui qui propose des modalités de formation qui vous conviennent*
- ☐ *C'est le seul organisme qui propose la formation qui vous convient*
- ☐ *Pour sa réputation et/ou notoriété*
- ☐ *Autre : (préciser)*

ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS DE L'ENTRÉE EN FORMATION :

Votre projet de formation est-il lié à une situation de rupture :

- ☐ *Géographique ?*
- ☐ *Personnelle ?*
- ☐ *Professionnelle ?*

Pour comprendre l'évolution ou la mobilité de carrière, vous pouvez poser des questions sur la satisfaction dans le dernier emploi ou sur les aspirations professionnelles.

Quelle était votre niveau de satisfaction dans le dernier poste occupé ?
Echelle de Likert :
Attribuer un chiffre du plus petit au plus grand, ou une formulation du type :
pas du tout / un peu / plutôt / tout à fait.
Préférer des échelles de 4 ou 6. Une échelle impaire favorise le positionnement central, peu informatif. Ajouter si c'est opportun, une case « non concerné ».

Quelles caractéristiques un emploi doit-il présenter pour vous intéresser ?
(préciser)

Avez-vous le sentiment d'avoir réussi votre précédente phase de vie professionnelle ?
Echelle de Likert.

Avez-vous le sentiment d'avoir été soutenu au cours de votre formation par :

	OUI	NON	VOUS NE SAVEZ PAS
Votre entourage familial ?			
Votre entourage amical ?			
Votre entourage professionnel ?			

Si vous êtes en emploi au moment de la reprise d'études,

Votre employeur vous a-t-il facilité le suivi de votre formation ?

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Vous ne savez pas

Avez-vous sollicité un entretien de carrière ?

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Vous ne savez pas

Si oui, que cela vous a-t-il apporté ? (préciser)

Avez-vous rencontré des difficultés pendant votre formation ?

Ces questions peuvent être aussi adaptées pour mesurer les freins et les résistances à la reprise d'études dans le cas d'une enquête en amont de l'entrée en formation

(3 difficultés maximum)

- ☐ Aucune difficulté
- ☐ Difficultés financières
- ☐ Difficultés organisationnelles (de la vie familiale, de la vie personnelle, multi-investissements à réaménager, etc.)
- ☐ Difficultés logistiques (déplacements, logement, intendance, etc.)
- ☐ Difficultés administratives
- ☐ Difficultés relationnelles (décalage d'âge avec les étudiant.es, absence de soutien de l'entourage personnel/professionnel, etc.)
- ☐ Difficultés d'adaptation au contexte de la reprise d'études
- ☐ Autre : (préciser)

Êtes-vous la personne au sein de votre famille (grands-parents, parents, frère, sœur, conjoint.e, enfant.s) qui possède le plus haut niveau d'études ?

Question qui permet d'identifier si la personne est plutôt dans une trajectoire de conversion (cf. chapitre « Littérature »). Cette thématique est récente et devient incontournable dans les questionnaires auprès des étudiants de 1ère année.

Elle est à adapter selon la temporalité du questionnement (avant/après l'entrée en formation)

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Vous ne savez pas

Si oui :

- ○ Vous l'étiez déjà avant grâce à l'un de vos précédents diplômes
- ○ Vous allez le devenir / vous l'êtes devenu grâce à la formation / au diplôme pour lequel vous êtes interrogé.

Avez-vous eu une expérience positive d'élève ou d'étudiant durant vos études antérieures ?

- ○ Oui
- ○ Non
- ○ Je ne m'en souviens plus

Si oui, pouvez-vous la décrire en quelques mots ? (préciser)

Les analyses porteront sur les difficultés éventuelles spécifiques au public d'adultes en reprise d'études et informeront sur le niveau requis pour l'entrée en formation.
A relier éventuellement à la réussite au diplôme.

Comment percevez-vous ce début de formation ? / Comment avez-vous perçu votre début de formation ?
Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour exprimer jusqu'à quel point chacun des énoncés suivants s'applique à vous.
Échelle :

1 = Oui, tout à fait
2 = Oui, plutôt
3 = Non, plutôt pas
4 = Non, pas du tout
5 = Non concerné.e

Ces questions sont issues de travaux sur la motivation pour les études. Une formulation à la première personne permet de mieux appréhender les items.

	1	2	3	4	5
Je crois posséder les aptitudes et les capacités nécessaires pour réussir cette formation					
Je crois que la formation que je reçois m'aidera à atteindre mes objectifs personnels et professionnels					
J'ai l'impression que les connaissances enseignées dans mes cours me sont / me seront utiles					
Je mets en place des méthodes de travail efficaces					
Je saisis les occasions qui me sont offertes pour discuter, avec le personnel enseignant, de mes cours ou de mes projets d'avenir					
J'arrive à concilier travail personnel et vie personnelle					
J'arrive à concilier ma formation et mon activité professionnelle					
J'arrive à fournir des efforts quand cela est nécessaire					
J'approfondis les notions apprises en cours par un travail personnel					
Le contenu des cours correspond à ce que j'avais imaginé					
Je suis à l'aise, je me sens au niveau					
J'ai du plaisir à assister à mes cours					

Avez-vous des difficultés ?
(proposer une échelle en 4 points - Tout à fait, plutôt oui, pas vraiment, pas du tout) :

- ☐ Pour comprendre des cours ?
- ☐ Pour apprendre ?
- ☐ Pour faire le travail à la maison ?

Vous estimez-vous assez soutenu en tant qu'adulte en reprise d'études ?
(proposer une échelle en 4 points - Tout à fait, plutôt oui, pas vraiment, pas du tout) :

- ☐ Par vos pairs étudiants ?
- ☐ Par les enseignants ?
- ☐ Par l'établissement ?
- ☐ Par l'employeur

Pour chacun des points de ces deux questions, lorsque les choix sont « pas vraiment » ou « pas du tout », proposer un espace texte d'explication, ou proposer les questions suivantes :

Avez-vous signalé vos difficultés ?

- ☐ A vos pairs étudiants ?
- ☐ Aux enseignants ?
- ☐ A la personne de référence du service formation continue ?
- ☐ A votre famille ?
- ☐ A votre employeur ?

Pour quelles raisons ? (préciser)

Globalement, ces questions sont à poser en expliquant bien le cadre et l'objectif de la démarche : collecte anonyme, ou pas (cf. Annexe 1) ; collecte réalisée par le **SFC** ou par l'Observatoire.

Module de la phase 4 : le temps de l'appropriation (Perception et apport de la formation)

Pendant votre formation, avez-vous réalisé un stage en entreprise ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si oui, s'agissait-il d'un stage :

- ○ Dans la structure qui vous emploie
- ○ Dans une autre structure

Avez-vous pu mettre en pratique les connaissances et les compétences acquises dans votre formation ?

	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non, plutôt pas	Non pas du tout	Non concerné.e
Dans le cadre de votre activité professionnelle ?					
Pour la préparation de concours ?					
Dans le cadre d'une vie associative ou militante ?					
Autre, précisez :					

Question intéressante à croiser avec celles sur le soutien pendant la formation.

D'une manière générale, estimez-vous avoir obtenu votre diplôme / réussi votre formation

- ○ Très facilement
- ○ Assez facilement
- ○ Assez difficilement
- ○ Très difficilement

D'un point de vue personnel, cette formation vous a apporté :

- ☐ De nouvelles connaissances
- ☐ De nouvelles compétences
- ☐ Davantage de confiance en vous
- ☐ Une prise de recul
- ☐ Une prise de responsabilité extra-professionnelle
- ☐ Aucun apport sur le plan personnel
- ☐ Autre : (préciser)

Quels ont été vos atouts pour réussir cette formation ?
(préciser)

Que vous a apporté cette formation ?
Reprendre les propositions de réponse de la question plus haut « Pour quelles raisons avez-vous repris des études ? » en les reformulant de manière adaptée à un questionnement post-formation.

Autre proposition de formulation :

	Objectif non atteint	Objectif partiellement atteint	Objectif totalement atteint	Ce n'était pas un objectif lors de la reprise d'études
Obtenir un emploi				
Préserver votre emploi				
Obtenir une promotion				
Faire reconnaître les compétences acquises				
Accéder à une autre formation				
Acquérir de nouvelles connaissances				
Construire un nouveau projet professionnel				
Construire un nouveau projet personnel				

Les éléments liés à l'évaluation des formations ne sont pas intégrés ici.
Un groupe de travail RESOSUP prépare un « Abécédaire de l'évaluation des formations et des enseignements ».

Module de la phase 5 : intégration des changements personnels, sociaux, professionnels. Investissement identitaire. Devenir après la formation

QUESTIONS FACTUELLES CONCERNANT L'EMPLOI :

Les éléments factuels relatifs aux emplois et à leurs descriptions (nom de l'établissement, responsabilités, quotité de travail) sont très bien documentés notamment dans les enquêtes du ministère et les cahiers Resosup numéros 1 et 2 sur la mesure de l'insertion professionnelle. Vous trouverez les questionnaires du Ministère en annexe 4 de ce cahier.
Nous nous concentrons ici sur les questions qui semblent importantes pour révéler et analyser les spécificités des adultes en reprise d'études.
Le cahier n°1 de Resosup « La mesure de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur » apporte des éléments concernant les choix de questions et d'indicateurs.
La situation de l'emploi est à décrire à plusieurs moment clefs.
En général, il est nécessaire de porter l'attention :

- Au moment de l'inscription
- Au moment de l'enquête (24 ou 30 mois après la diplomation le plus souvent)
- À un moment intermédiaire (6 ou 12 mois après la diplomation le plus souvent)

Les questions sont très génériques sur :

- La situation sur le marché du travail : en emploi, en recherche d'emploi, sans emploi n'en cherchant pas, autres situations (retraité.es, parents au foyer, etc.)
- Si le diplômé est en emploi au moment à décrire, alors il convient de poser des questions sur les caractéristiques suivantes :
  - Intitulé de l'emploi
  - Type de contrat / le statut d'emploi : CDD, CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant/ artisan/chef d'entreprise, intérimaire, vacataire, volontariat international, emploi statut étranger
  - PCS et NAF emploi
  - Quotité de travail
  - Statut cadre et/ou responsabilité d'équipe
  - Lieu d'exercice de l'emploi
  - Nom entreprise
  - Type d'employeur : public (faire la différence entre la fonction publique et une entreprise publique), privé, association, etc.
  - NAF employeur
  - Taille de l'entreprise (si vraiment nécessaire faire la différence entre « établissement » et « entreprise »)
  - Revenu : attention, préciser s'il s'agit du revenu/salaire avant ou après prélèvement d'impôt à la source. Il est possible de demander aussi le revenu brut annuel y compris primes ou 13ème mois.
  - Modalités de recherche d'emploi, mode d'obtention de l'emploi

PROPOSITION DE QUESTIONS PLUS SPÉCIFIQUES AU PUBLIC D'ADULTES EN REPRISE D'ETUDES :

À quelle date êtes-vous entré.e sur le marché du travail ?
MM/AAAA

Quelle était la durée totale de votre expérience professionnelle au moment de votre inscription ?

- ○ < 5 ans
- ○ Entre 5 et 10 ans
- ○ Entre 11 et 15 ans
- ○ Entre 16 et 20 ans
- ○ > 20 ans

Dans le cadre de votre emploi, exercez-vous les activités présentées ci-dessous ?
Plusieurs réponses possibles

Rappeler le titre RNCP :
Ce rappel (programmable) fait apparaitre des activités, telles que décrites au référentiel déclaré au RNCP.
Activité 1 :
Activité 2 :
99. Aucune de ces activités

Précisez les activités qui n'auraient pas été évoquées précédemment :
(préciser)

Dans le cadre d'un titre **RNCP**, il est important pour l'organisme de formation que la personne interrogée puisse décrire si elle exécute ou non dans son emploi (au moins au moment de l'enquête) les activités du référentiel publié.
Les compétences répertoriées sont accessibles dans les documents de référence. Les compétences dites transversales sont facilement intégrables en liste déroulante. Les questions disciplinaires étant spécifiques, c'est un peu plus compliqué de les faire apparaitre dans un questionnaire (Exemple du **Cnam** : préparation des données en amont pour alimenter des listes déroulantes en fonction du diplôme mentionné. Se reporter à l'annexe 5).

ET SI VOUS VOUS APPUYEZ SUR UN / DES CALENDRIERS POUR DÉCRIRE CERTAINES SITUATIONS ?

Afin d'avoir une description fine de la situation face à l'emploi, on peut compléter les enquêtes en interrogeant les diplômés, dès le début du questionnaire, sur l'intégralité de leur parcours professionnel depuis leur reprise d'études (au moment de leur inscription) jusqu'au moment de l'enquête.
Cela se fait à l'aide d'un calendrier dit « grille biographique » par le **Cnam** (cf. Annexe 2) dont le pas est mensuel, dans lequel le diplômé décrit l'enchaînement des situations suivantes : en emploi, à la recherche d'un emploi, en étude à plein temps, inactif. Le logiciel de collecte présentera les questions d'approfondissement liées aux diverses situations mentionnées. Des informations complémentaires plus détaillées sont demandées en appliquant les questions « classiques ».

Selon les besoins, cette grille peut être complétée par d'autres thématiques, notamment sur le parcours de formation post-diplomation (celle pour laquelle ils sont interrogés) jusqu'au moment de l'enquête.

LA SITUATION APRÈS LA FORMATION, EN DEHORS DE L'EMPLOI, PEUT ÊTRE INTERROGÉE

Avez-vous poursuivi des études après votre formation ?

- ○ Oui
- ○ Non

Et actuellement, suivez-vous une formation ?

- ○ Oui
- ○ Non

Si « Oui », Pour quelle raison principale avez-vous poursuivi vos études ?

- ○ Pour vous spécialiser
- ○ En attendant de trouver un emploi
- ○ Autre : (préciser)

QUESTIONS CONCERNANT L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE :

Suite à votre formation au [intégrer le nom de l'organisme de formation], **considérez-vous que votre situation professionnelle se soit améliorée ?**
Possibilité d'appliquer une note de 1 à 5 sur les items suivants

- ○ 1 - Non, pas du tout
- ○ 2 - Plutôt non
- ○ 3 - Plutôt oui
- ○ 4 - Oui, tout à fait
- ○ 5 - Vous ne savez pas

Si 3 ou 4 : Pourquoi ?
3 réponses maximum

- ☐ Vous avez changé de poste ou de fonctions au sein de votre structure
- ☐ Vous vous êtes adapté à/vous avez évolué vers de nouvelles fonctions
- ☐ Vous avez obtenu (ou allez obtenir) une promotion
- ☐ Vous avez obtenu (ou allez obtenir) une augmentation de salaire
- ☐ Vous avez obtenu (ou allez obtenir) un changement de statut (exemple : passage de non cadre à cadre)
- ☐ Vous avez obtenu (ou allez obtenir) une stabilisation dans l'emploi (exemple : passage d'un **CDD** à un **CDI**, prolongement d'un **CDD**)
- ☐ Vous avez par cette formation sécurisé votre emploi
- ☐ Vous avez acquis une nouvelle qualification
- ☐ Vous avez acquis une certification
- ☐ Vous avez changé de travail, de métier, de structure
- ☐ Vous avez créé (vous envisagez de créer) votre propre entreprise
- ☐ Vous avez obtenu une reconnaissance professionnelle
- ☐ Vous avez acquis de la confiance en vous
- ☐ Vous avez approfondi vos connaissances personnelles
- ☐ Autres cas : (préciser)

Si 1 ou 2 : Quel a été selon vous le principal frein à l'amélioration de votre situation professionnelle ?
(préciser)

Estimez-vous que votre revenu correspond à votre niveau de qualification ?

- ○ Tout à fait d'accord
- ○ Plutôt d'accord
- ○ Plutôt pas d'accord
- ○ Pas du tout d'accord
- ○ Vous ne savez pas

Cet emploi est-il en adéquation avec le niveau de votre diplôme ?

- ○ Tout à fait d'accord
- ○ Plutôt d'accord
- ○ Plutôt pas d'accord
- ○ Pas du tout d'accord
- ○ Vous ne savez pas

Cet emploi est-il en adéquation avec la spécialité de votre diplôme ?

- ○ Tout à fait d'accord
- ○ Plutôt d'accord
- ○ Plutôt pas d'accord
- ○ Pas du tout d'accord
- ○ Vous ne savez pas

Pour analyser les différents motifs et circonstances de l'entrée en formation, le modèle 2PAP présenté dans le chapitre de la littérature peut être utilisé. Au moment de l'analyse, vous rassemblerez les questions posées selon les thématiques suivantes. Par contre, les questions doivent apparaitre en ordre aléatoire sur ces mobiles.

A - Ce qui incite un individu à **abandonner** sa situation antérieure

→ **Mobiles PUSH**, tels que :

- Démobilisation professionnelle (cognitive, pécuniaire...)
- Besoin de changement / stabilisation professionnels

B - Ce qui incite un individu à **maintenir** sa situation antérieure

→ **Mobiles ANTI PUSH**, tels que :

- Responsabilités financières et familiales
- Multi-investissements à réaménager

C - Ce qui **attire** dans la nouvelle situation

→ **Mobiles PULL**, tels que :

- Le diplôme, la discipline, la finalisation de son cursus
- La professionnalisation
- Un défi personnel ou la reconnaissance

D - Ce qui **inquiète/freine** dans la nouvelle situation

→ **Mobiles ANTI PULL**, tels que :

- Frein social perçu
- Décalage d'âge
- Doutes capacitaires
- Difficultés logistiques ou administratives

Pour analyser les motifs d'entrée en formation sur le modèle proposé par Carré, les questions concernant les motifs intrinsèques et extrinsèques à la formation peuvent être utilisées, qu'elles aient été posées avant l'entrée en formation ou en fin de formation, ou aux deux moments.

Au final chaque motif est revisité en termes d'apports à la lumière du vécu, sur une échelle qui peut être la même échelle qu'au début. Ce questionnement est intéressant à pratiquer dans un temps de bilan / intégration, surtout si les questions sont aussi posées en début de formation. Une restitution à chaque stagiaire de ses réponses du début est possible. Pour l'Observatoire, cela mesure l'écart entre la posture de souhait et le réalisé.

Une lecture attentive de cette questiothèque vous aura probablement fait penser à des questions qui n'y figurent pas et qui sont à développer et tester.

CONCLUSION

Les établissements et leurs Observatoires peuvent s'emparer de la question des Adultes en Reprise d'Etudes et réaliser des enquêtes approfondies pour mieux connaitre et accompagner ces publics. Les propositions qui sont faites dans ce cahier sont larges et abordent la question du point vue de la personne en reprise d'études. Les demandes des services de formation peuvent être plus réduites. C'est aux acteurs des Observatoires de soutenir des questionnements qui répondent à des enjeux identifiés.

Le contexte et la réglementation évoluent et les éléments de ce cahier sont à réactualiser en permanence.

RESOSUP vous souhaite de trouver dans cet ouvrage les thématiques que vous souhaitez approfondir. N'hésitez pas à nous transmettre vos retours d'enquêtes sur le sujet !

GLOSSAIRE : « ADULTES EN REPRISE D'ÉTUDE »

A

Action de formation :
Depuis le 1er janvier 2019, la notion d'action de formation est définie comme « un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel » (article L. 6313-2).

ARE - Adultes en Reprise d'Etudes :
Toute personne ayant interrompu sa formation initiale depuis au moins deux ans et qui décide de reprendre ses études en entrant dans un processus de formation. Elle peut être salariée, en recherche d'emploi, sans profession ou exercer une profession libérale.

Apec - Association Pour l'Emploi des Cadres :
Association française, privée et paritaire, financée par les cotisations des cadres et des entreprises du secteur privé, dont l'objectif est le service et le conseil aux entreprises et aux cadres, sur les sujets touchant à l'emploi, ainsi qu'aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

APOGEE - Application pour l'organisation et la gestion des étudiants et des enseignements :
Application développé dans les universités qui permet la gestion complète de la scolarité des étudiants, de l'inscription administrative à la délivrance du diplôme.

ATpro ou Association Transition Pro ou CPIR - Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale :
Connue également sous le nom de Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale (CPIR), cette commission a pour but d'accompagner les salariés qui veulent faire évoluer leur carrière professionnelle. Elle gère ainsi des aspects comme la transition, la formation ou la reconversion professionnelle. Cet organisme a remplacé le Fongecif.

B

Enquête « Besoin de Main d'œuvre » BMO de Pôle Emploi :
L'enquête annuelle «Besoins en Main-d'Œuvre» est, depuis plusieurs années, un élément essentiel de connaissance du marché du travail. Chaque année, Pôle emploi adresse un questionnaire à plus de 1,6 million d'établissements afin de connaître leurs besoins en recrutement par secteur d'activité et par bassin d'emploi. Elle permet entre autre : d'anticiper les difficultés de recrutement, d'améliorer l'orientation des demandeurs d'emploi vers des formations ou des métiers en adéquation avec les besoins du marché du travail, d'informer les demandeurs d'emploi sur l'évolution de leur marché du travail et les métiers porteurs.

CDD - Contrat à Durée Déterminée :
Contrat de travail par lequel un employeur recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi (Code du Travail, art. L1242-2 et L1242-3).
Un agent contractuel dans la fonction publique peut être recruté en CDD pour une période de 3 ans maximum. Le CDD est renouvelable sur décision de l'employeur, dans la limite de 6 ans. Au-delà, le contrat ne peut être renouvelé qu'en CDI, en application de l'article 3-4 II de la loi du 26 janvier 1984.

CDI - Contrat à Durée Indéterminée : Contrat sans limitation de durée.

CEP - Conseil en Evolution Professionnelle :
Dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à son départ en retraite. Il permet, s'il y a lieu, d'établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...). L'accompagnement peut être effectué par des conseillers appartenant à différents organismes.

Certification Qualiopi : **voir** Qualiopi

CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications :
Depuis 1971, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications est un pôle d'études et de recherche au service des professionnels, des décideurs, des partenaires sociaux et plus largement de tous les acteurs de la formation, du travail et de l'emploi. Le Céreq est un établissement public sous tutelle du ministère chargé de l'éducation et du ministère chargé du travail et de l'emploi.
Il a pour mission de mieux connaître et comprendre les liens entre formation, travail et emploi, d'éclairer les acteurs de la formation et du travail en tirant les enseignements des études et recherches, d'accompagner et outiller les professionnels dans la mise en place de dispositifs d'évaluation ou d'observation.
Le Céreq conduit des études de terrain et des travaux de recherche, construit des dispositifs d'enquêtes statistiques et diffuse les connaissances acquises en valorisant ses travaux auprès d'un large public.

CIF - Congé Individuel de Formation :
Désormais appelé PTP – Projet de Transition Professionnelle – c'est un congé qui permet au salarié de s'absenter de son poste pour suivre une formation destinée à lui permettre de changer de métier ou de profession. Ouvert sous conditions, il est accordé sur demande à l'employeur. Le salarié est rémunéré pendant toute la durée de la formation.

Cnam - Conservatoire National des Arts et Métiers

CNCP - Commission Nationale de la Certification Professionnelle : **voir** France compétences

CPF - Compte Personnel de Formation :
Compte qui permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Dispositif mis en place en 2015, il fait suite au Droit Individuel à la Formation (DIF).

CPIR - Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale :
Connue également sous le nom d'association Transition Pro ou ATpro, cette commission a pour but d'accompagner les salariés qui veulent faire évoluer leur carrière professionnelle. Elle gère ainsi des aspects comme la transition, la formation ou la reconversion professionnelle. Cet organisme a remplacé le Fongecif.

Contrat d'apprentissage :
Contrat de travail signé entre un apprenti et l'entreprise dont il est salarié. Il vise à l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique et fait partie de la formation initiale. Il est ouvert aux candidats âgés de 16 à 29 ans au moment de la prise d'effet du contrat, contre 25 ans révolus auparavant. L'âge limite de signature du contrat peut être étendu à 34 ans s'il suit un précédent contrat d'apprentissage et prépare le candidat à l'obtention d'un diplôme de niveau supérieur. De même, l'âge limite de signature du contrat est porté à 34 ans s'il suit un précédent contrat qui a été rompu pour des raisons indépendantes de la volonté du candidat, ou pour raison de handicap temporaire. Le contrat d'apprentissage peut être conclu sans limite d'âge pour les candidats à la reprise ou la création d'une entreprise conditionnée à l'obtention d'un diplôme ainsi que pour les candidats reconnus travailleurs handicapés et si l'apprenti est une personne inscrite en tant que sportif de haut niveau.
Pour plus d'information sur les évolutions issues du contrat d'apprentissage :
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918

Contrat de professionnalisation :
Contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet d'acquérir une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'Etat et / ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et aux personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI).

CREF : Centre de Recherche Éducation et Formation

D

DAEU - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires :
Diplôme donnant les mêmes droits que le baccalauréat. Il est destiné aux personnes n'ayant pas le baccalauréat mais souhaitant suivre des études supérieures, passer un concours administratif requérant le baccalauréat ou attester de leur niveau de culture générale.

Dares - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques :
C'est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

DE - Diplôme d'Etat :
Diplôme français ou certificat (délivré obligatoirement par un ministère) obtenu à l'issue de certaines formations, dans plusieurs branches d'activité. Le diplôme d'État est souvent requis pour l'exercice de professions réglementées, notamment dans le champ de la santé, du social, de l'animation et du sport.

DN - Diplôme National :
Diplôme organisé et validé par l'État qui en garantit la qualité. Il apporte une qualification reconnue par les ministères concernés et permet de poursuivre des études à un niveau supérieur (exemple : Brevet des collèges, Baccalauréat, Licence, Master...).

DU - Diplôme Universitaire :
Diplôme d'établissement (non national) à l'initiative seule de l'université. Il en existe de différents niveaux et de différentes durés. Elles ne bénéficient pas de reconnaissance nationale, mais peuvent cependant être enregistrées à la demande de l'université au répertoire national des certifications professionnelles et donc être reconnu dans le monde du travail.

DUETI - Diplôme d'Etudes Technologiques Internationales :
Le DUETI est un diplôme universitaire. Il a vocation à favoriser la mobilité à l'international des étudiants titulaires d'un DUT. Attention le DUETI ne confère pas le niveau de L3 et ne permet pas l'accès en master 1.

DUT - Diplôme Université de technologie :
Diplôme universitaire national de l'enseignement supérieur créé en 1966 sanctionnant les deux premières années d'études dans un IUT (Institut Universitaire de Technologie). À la rentrée 2021, la licence professionnelle fusionne avec le DUT au sein des IUT pour devenir un diplôme de trois ans, sous le nom de **BUT (Bachelor Universitaire de Technologie)**.

DEUST - Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques :
Diplôme préparé en 2 ans au sein d'une université. Il permet de se former sur un créneau professionnel pointu, conçu pour répondre aux besoins des entreprises locales. La formation est organisée autour de cours magistraux, de travaux dirigés et de cours pratiques.

E

Échelle de Likert :
Echelle d'attitude qui comprend le plus souvent 5 à 7 degrés par laquelle on demande à une personne d'exprimer son degré d'accord ou de désaccord relatif à une affirmation. A chaque modalité de réponse peut correspondre un nombre de points servant à l'analyse. Ces échelles sont souvent utilisées dans le cadre d'études quantitatives réalisées par le biais de questionnaires. Cela permet d'établir des moyennes de scores relatifs à ce qui est mesurée, par exemple la motivation à la reprise d'étude.

ECTS - Système européen de transfert et d'accumulation de crédits ou ECTS pour European Credit Transfer and Accumulation System :
Système de points développé par l'Union européenne dans le cadre du processus de Bologne et de l'espace européen de l'enseignement supérieur (The European Higher Education Area - EHEA). Les crédits sont répartis en unités d'enseignements (UE). Il a pour objectif de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études au sein d'un pays et dans les différents pays européens. Le système ECTS s'applique principalement à la formation universitaire. Adopté en France en 2004 avec la réforme **LMD** – Licence, Master, Doctorat – le système ECTS a remplacé le système des unités de valeur (UV) jusque-là utilisé.

F

FAP - Familles d'Activités Professionnelles :
Les « Familles Professionnelles » (FAP) sont une des principales nomenclatures de métiers. Leur construction résulte d'un rapprochement entre la nomenclature des « Professions et Catégories Socioprofessionnelles » (PCS) utilisée par l'**INSEE** dans les différentes sources sur l'emploi pour codifier les professions et le « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois » (ROME) utilisé par le Pôle emploi pour coder les emplois recherchés par les demandeurs ainsi que les offres déposées par les entreprises, dans une logique opérationnelle de placement.

FTLV - Formation Tout au Long de la Vie :
La formation tout au long de la vie est un continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle, et l'ensemble des situations où s'acquièrent des compétences : actions de formation continue, activités professionnelles, implications associatives ou bénévoles. Elle inclut les démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi, de formation et de validation des acquis de l'expérience.

FC - Formation Continue :
Processus d'apprentissage, pour les personnes qui sont dans la vie active, permettant de développer ou d'acquérir des compétences afin de contribuer à son employabilité.

FI - Formation Initiale :
Formation sous statut étudiant, elle permet d'acquérir, tout au long du cursus, les connaissances, savoirs et compétences nécessaires à l'entrée dans la vie active. La durée est variable selon la formation choisie : BTS, Bachelor, ...

France Compétences :
Créée par la loi « Avenir professionnel » adoptée en 2018, France Compétences devient l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Outre les missions confiées par la loi, depuis le 1er janvier 2019, elle reprend les activités auparavant dévolues au Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP), à la **CNCP** (Commission nationale de la certification professionnelle) et au Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP).

H

Hcéres - Haut Conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur :
Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité publique indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations, et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

HDR - Habilitation à Diriger des Recherches :
Plus haute qualification universitaire en France depuis 1984, l'habilitation à diriger des recherches (HDR) est un diplôme national de l'enseignement supérieur qu'il est possible d'obtenir après un doctorat et qui permet de postuler à un poste de professeur·e des universités (après inscription sur la liste de qualification par le Conseil National des Universités), d'être directeur·trice de thèse et / ou d'être choisi·e comme rapporteur·trice de thèse.

I

INSEE - Institut National des Statistiques et des Études Économiques

IUT - Institut Universitaire de Technologie

L

LAPPS - Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale

LMD - Licence Maîtrise Doctorat

N

NAF - Nomenclature d'activités française :
Nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Afin de faciliter les comparaisons internationales, elle a la même structure que la nomenclature d'activités européenne NACE, elle-même dérivée de la nomenclature internationale CITI.

O

OPCA - Organismes paritaires collecteurs agréé :
Structure associative à gestion paritaire qui collecte les contributions financières des entreprises qui relèvent de son champ d'application dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue des salariés des entreprises de droit privé. Depuis le 1er avril 2019, les 20 O.P.C.A. ont progressivement laissé place à 11 nouveaux **OPCO** (opérateurs de compétences), dans le cadre de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », qui réforme en profondeur le système de la formation professionnelle.

OPCO - Organismes paritaires collecteurs opérateurs de compétences :
Nouvelle appellation des OPCA.

P

PCS - Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) :
Nomenclature dont l'Insee est responsable. La PCS sert à la codification des professions dans le recensement et les enquêtes que l'Insee réalise auprès des individus et des ménages.

Plan de développement des compétences (Anciennement plan de formation d'une entreprise) :
Il s'agit de la constitution, par une entreprise, d'actions de formations, de stages, de bilans de compétences ou validation de connaissances dont peuvent bénéficier les salariés. Ce peut leur permettre d'avoir une meilleure adaptabilité au poste de travail qu'ils occupent ou dans un but de développement de compétence. Depuis 2019, ce plan de formation est appelé plan de développement des compétences.

PTP - Projet de Transition Professionnelle :
Le Projet de Transition Professionnelle correspond à un congé qui permet au salarié de s'absenter de son poste pour suivre une formation destinée à lui permettre de changer de métier ou de profession. Ouvert sous conditions, il est accordé sur demande par l'employeur. Le salarié est rémunéré pendant toute la durée de la formation.

Q

Qualiopi :
La loi "Avenir professionnel" adoptée en 2018 a pour but de garantir une qualité renforcée des offres de formation en France. Les organismes de formation professionnelle, d'apprentissage et de développement des compétences sont concernés. De cette loi découle un nouveau système de certification, Qualiopi, qui depuis le 1er janvier 2022, devient la certification unique pour accéder à des fonds publics ou mutualisés. Ainsi, Qualiopi remplace et simplifie le système d'authentification des organismes de formation, avec la disparition de Datadock et autres certifications (comme FCU-VERITAS).

R

RESOSUP - RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur

RGPD - Règlement Général des Protections des Données :
Règlement qui encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne.

RNC - Référentiel National des Compétences

RNCP - Répertoire National des Certifications Professionnelles :
Ce Répertoire recense tous les diplômes reconnus en France et délivrés par l'État. Quatre types de titres sont reconnus dans le système éducatif français :

- Le diplôme national atteste de la réussite à un examen organisé et validé par l'État qui en garantit la qualité. Leur niveau est reconnu à l'échelle nationale comme européenne avec le système ECTS. Ils sont délivrés le plus souvent au nom du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Le diplôme d'État, délivré obligatoirement par un ministère, qui est obtenu à l'issue de certaines formations, dans plusieurs branches d'activité. Le diplôme d'État est souvent requis pour l'exercice de professions réglementées, notamment dans le champ de la santé, du social, de l'animation et du sport ;
- Le diplôme professionnel, délivré obligatoirement par un ministère, qui est obtenu à l'issue de certaines formations, dans plusieurs branches d'activité. Le diplôme professionnel est souvent requis pour l'exercice d'une profession, notamment dans le champ de l'artisanat ;
- La certification professionnelle, qui est une reconnaissance par l'État, par une attestation matérialisée, d'une maîtrise professionnelle ou, le plus souvent, par des organisations professionnelles par le biais des conventions collectives.

A noter que le RNCP ne reconnait pas les diplômes de l'enseignement privé sans contrat avec l'État tel que défini par l'article L731-1 du code de l'éducation.

ROME - Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois :
Répertoire qui regroupe les fiches métiers. C'est un outil au service de la mobilité professionnelle et du rapprochement entre offres et candidats sur le marché de l'emploi.

S

SFC - Service de Formation Continue

SI - Systèmes d'Information

SISE - Systèmes d'Information sur le Suivi de l'Etudiant

SIES - Systèmes d'Information et des Études Statistiques :
Service statistique du Ministère de l'Enseignement, de la Recherche et de l'Innovation.

T

Taxe d'apprentissage :
Taxe qui permet de faire financer les dépenses liées à l'apprentissage ainsi que des formations technologique et professionnelles par les entreprises. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées et son versement s'accompagne de celui de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA).

Taxonomie de Carré :
Il s'agit d'une théorie et d'une pratique de classification des organismes et de leur diversité.

V

VAE - Validation des acquis de l'expérience :
Procédure qui permet de faire reconnaitre son expérience dans le but d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Elle s'appuie sur une évaluation de l'expérience d'au moins un an (1 607 heures), en rapport direct avec la certification visée pour la VAE. C'est un jury qui décide de la validation totale ou partielle après entretien avec le candidat.

VAPP - Validation des Etudes, Expériences Professionnelles ou Acquis Personnels :
Dispositif propre à l'enseignement supérieur, il permet à toute personne ne possédant pas le diplôme ou titre requis d'accéder directement à une formation post-bac (conduisant à un diplôme national) dispensée par les établissements d'enseignement supérieur. La validation des acquis professionnels et personnels a pour objectif la reprise d'études en dispensant la personne du diplôme normalement exigé, sur proposition d'une commission pédagogique qui examine l'expérience personnelle, professionnelle, les études antérieures suivies et les diplômes obtenus par le candidat.

VES - Validation des Etudes Supérieures :
Comme la VAE, la VES est un dispositif qui a pour objet l'attribution, tout ou partie, d'un diplôme. Elle se fonde sur l'évaluation des acquis de formation ou des études supérieures suivies en France ou à l'étranger.

BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE

CARACTÉRISATION DES PUBLICS

- Courrier de la DGESIP distinction FI/FC :
  https://www.google.com/search?client=firefox-b-e&q=DGESIP-A1_2014-0011_20_fevrier_2014_Distinction_FC-FI_et_conventions_denseignement

- SISE régime d'inscription :
  https://www.google.com/search?client=firefox-b-e&q=SISE+r%C3%A9gime+d%27inscription

CONTEXTE ET DISPOSITIFS DE LA FORMATION POUR ADULTES

- Abondement pôle emploi : complément reste à charge d'un dossier CPF délai 15 J
  https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/demandeur-demploi-demander-simplement-le-financement-de-votre-formation - consulté en mars 2021

- Abondement personnel avec CB du titulaire de compte CPF
  https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/ - consulté le 19/04/2021

- Datadock
  https://www.data-dock.fr/ - consulté le 19/04/2021

- Comprendre DATADOCK et QUALIOPI
  https://www.blog-formation-entreprise.fr/rnq-decret-qualite-vs-datadock-quest-va-changer/
  - consulté le 19/04/2021

- Dossier CPF (compte personnel de formation)
  https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/ - consulté le 19/04/2021

- Connaissance des diplômes
  https://www.cereq.fr/point-sur-diplomes-mode-demploi - consulté le 01/06/2021
  https://www.cereq.fr/ladaptation-locale-des-diplomes - consulté le 01/06/2021
  https://www.cereq.fr/les-blocs-de-competences-dans-le-systeme-francais-de-certification-professionnelle-un-etat-des - consulté le 01/06/2021

- FAQ du Ministère à propos de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel :
  https://www.google.com/search?client=firefox-b-e&q=R%C3%A9ponses+aux+questions+sur+la+loi+pour+la+libert%C3%A9+de+choisir+son+avenir+professionnel

- FTLV site DGESIP :
  https://services.dgesip.fr/T343/S946/formation_continue_et_ftlv

- Les réformes de la formation professionnelle
https://www.nouvelleviepro.fr/actualite/894/formation-professionnelle-ce-qui-change-au-1-janvier-2020 - consulté le 10/03/2020
https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/GUIDE_reforme_formation_professionnelle.pdf - consulté le 10/03/2020
https://www.cegos.fr/actualites/dossier-reforme-de-la-formation/faq-reglementation-formation-professionnelle/regles-financement-formation-2019 - consulté le 10/03/2020
https://www.centre-inffo.fr/site-droit-formation/actualites-droit/guide-pratique-des-dispositifs-de-formation-du-ministere-du-travail - consulté le 19/04/2021

- Labels des formations
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/labels-des-formations-controlees-par-l-etat-46088

- Plateforme Parcoursup pour les ARE
https://www.nouvelleviepro.fr/actualite/905/parcoursplus-la-plateforme-pour-les-adultes-en-reprise-detudes - consulté le 10/03/2020

- Qualiopi
https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/qualiopi - consulté le 19/04/2021

- Passerelles et compétences entre métiers
https://www.nouvelleviepro.fr/actualite/554/la-formation-continue-interesse-de-plus-en-plus-les-seniors

- Référentiel Licences DGESIP :
https://www.google.com/search?client=firefox-b-e&q=2019_Referentiels_certifications_professionnelles_licences_generales

- Fiches RNCP France Compétences : RNCP23737 - DIPLOVIS - France compétences
https://www.francecompetences.fr

- VAP VAE, document DGESIP sur la réglementation
https://www.google.com/search?client=firefox-b-e&q=191008_VAE_VES_VAP_finalite_reglementation

LA LITTÉRATURE SUR LE SUJET : APPORTS THÉORIQUES ET ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES

- N. Beaupère , I. Borras , N.Bosse. Les adultes en reprise d'études diplômante à l'université : motivations et impacts, projet Cereq, 2013 . Mis en ligne le 30 Juillet 2019
https://www.cereq.fr/le-cereq-activites-scientifiques-projets-termines/les-adultes-en-reprise-detudes-diplomante - consulté le 10/03/2020

- E. Bolf. S'orienter, se réorienter - Volet 2 : l'orientation et l'accompagnement des parcours professionnels des adultes. Lyon, Clermont-Férrand, Ceser Auvergne-Rhône-Alpes, 66 p.
https://www.ressources-de-la-formation.fr/index.php?lvl=notice_display&id=74993
- consulté le 05/04/2022

- D. Brochier. Des reconversions aux transitions : un nouvel âge des mobilités professionnelles ? Cereq Bref, N°405,avril 2021, 4p.
https://www.cereq.fr/des-reconversions-aux-transitions-un-nouvel-age-des-mobilites-professionnelles

- V. CANALS, S. LANDRIER (dir.). Reprise d'études à l'université : quels publics, quelles finalités ? Marseille, Cereq, 2020, Coll. Céreq Echanges, num. 14, 181p.
https://pmb.cereq.fr/index.php?lvl=notice_display&id=66738&seule=1 - consulté le 10/03/2020

- P. Carré, P. Caspar. Motivation et rapport à la formation. In Traité des sciences et des techniques de la formation, Philippe Carré et Pierre Caspar (dir.). Dunod, 2017, pp.309-328.

- Carré, P. (1998). Motifs et dynamiques d'engagement en formation. Synthèse d'une étude qualitative de validation auprès de 61 adultes en formation professionnelle continue. Éducation Permanente, 136, 119-131.

- Centre Inffo. Partenariats entre organismes de formation et certificateurs : clés pour la réussite ! Dossier documentaire, le 05 avril 2022.
  https://www.centre-inffo.fr/site-reforme/rapports/dossier-documentaire-partenariats-entre-organismes-de-formation-et-certificateurs-cles-pour-la-reussite

- Céreq. Reprises d'études en début de vie active : acquérir un diplôme reste le Graal, Céreq Bref, n° 396, Octobre 2020, 4 p.

- Y. Chochard. L'impact de la formation continue sur le bien-être des individus. Infolettre, Observatoire compétences-emplois, septembre 2012, Vol.3, N°3.
  https://oce.uqam.ca/limpact-de-la-formation-continue-sur-le-bien-etre-des-individus/

- DEPP, La formation continue universitaire marquée en 2013 par son caractère diplômant, Note d'information de la DEPP, N°36, Octobre 2015.
  https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid94672/la-formation-continue-universitaire-marquee-en-2013-par-son-caractere-diplomant.html

- C. Fabre, G. Cherpion et al. Rapport d'information déposé en application de l'article 145-7, alinéa 3, du Règlement par la Commission des affaires sociales sur l'évaluation de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Paris, Assemblée Nationale, 19/01/2022, 326 https://www.ressources-de-la-formation.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=17&id_rub_veille=311&id_veille=58&opac_view=-1Permalink :https://www.ressources-de-la-formation.fr/index.php?lvl=notice_display&id=74930 - consulté le 21/03/2022

- F. Fenouillet. La place du concept de motivation en formation pour adultes. Savoirs, 2011/1, n° 25, pp.9-46.
  https://www.cairn.info/revue-savoirs-2011-1-page-9.htm

- L. Fond-Harmant. Des adultes à l'université. Cadre institutionnel et dimensions biographiques, 1997, Collection : Logiques sociales, Sociologie, L'harmattan, 294 p.
  https://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=13736&razSqlClone=1

- S. Gaillard de Champris. Liste des Observatoires de branches et leurs coordonnées, Centre inffo, le 23 mars 2022.
  https://www.centre-inffo.fr/site-droit-formation/liste-des-observatoires-de-branche-et-leurs-coordonnees

- INSEE. Recensement formation continue, chiffres publiés en 2012.
  https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281375

- MESRI, Légère baisse de l'insertion des diplômés de master au 1er décembre 2020. Note Flash du SIES – MESRI – N° 29 – décembre 2021

- MESRI, La formation continue universitaire marquée en 2013 par son caractère diplômant. Note d'information MESRI - N°36 - Octobre 2015
  https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/rechercher-une-publication/collection_title/notes-flash-SIES

- OSIPE Université de Rennes 1 - Rennes actu N°46 Alternance_LP.

- OSIPE Université de Montpellier – le DAEUB.
  https://osipe.edu.umontpellier.fr/les-nouveaux-inscrits-a-luniversite/

- M. Pons Desoutter. Adultes en reprise d'études : l'engagement dans une formation universitaire. Dossier URAFF N°25, Université de Bretagne occidentale, Février 2006, 17p.

- Reprises d'études en début de vie active : acquérir un diplôme reste le Graal, Cereq Brefs, Octobre 2020, n° 396, 4 p.
  www.cereq.fr

- I. Soidet, J. Raussin. L'expérience étudiante de la transition : adultes en reprise d'études versus jeunes bacheliers. Psychologie du travail et des organisations, Elsevier Masson, 2017, 23 (3), pp.236 - 254.

- **https ://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01614255** – consulté le 19/04/2021

- I. Soidet, S. Blanchard, I. Olry-Louis. S'orienter tout au long de la vie : bilan et perspectives de recherches, Savoirs, 2018/3 (N°48), pp.13-51.

- I. Soidet, J. Raussin. 2019. La reprise d'études universitaires : entre continuité et rupture. Pratiques psychologiques, 2019, 25, pp. 245-264
  https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1269176318300257

- I. Soidet, I. Orly-Louis et S. Blanchard (dir.) Théories psychologiques et pratiques de l'accompagnement, L'Harmattan, 2020, 262p.

- A. Vallée, F. Artus, J. Delbecq, V. Roberti, M. Demeuse. Adultes en reprise d'études universitaires : profils personnel et d'engagement selon le choix de la « filière-horaire ». Enquête réalisée auprès d'adultes inscrits à l'Université de Mons et à l'Université libre de Bruxelles. 22e Colloque international de l'Association pour le Développement des Méthodologies d'Evaluation en Education (ADMEE-Europe), Janvier 2010, Braga, Portugal. pp.74-88.
  https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00808081

- G. Vertongen E. Bourgeois, F. Nils, F. de Viron, J. Traversa. Les motifs d'entrée en formation des adultes en reprise d'études universitaires. Orientation Scolaire et Professionnelle, N°38, 2009, pp. 25-44.
  https://journals.openedition.org/osp/1829 - consulté le 19/04/2021

PLUS LARGEMENT...

- Faites une recherche « Adultes en reprise d'études » sur **https://halshs.archives-ouvertes.fr**

- Consultez le Portail documentaire de Centre INFFO sur **https://www.ressources-de-la-formation.fr**

ANNEXE 1

« MA VIE AVEC FRANCE COMPÉTENCES »

Dossier d'enregistrement des certifications professionnelles : outils mis en place par l'Observatoire des études et carrières (OEC) du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), difficultés et adaptations.

Depuis la création de France compétences, en janvier 2019, le mode de dépôt des dossiers pour un (ré)enregistrement d'une certification professionnelle au **RNCP** se fait via une plateforme (voir encadré ci-dessous) ce qui ne permet plus certaines adaptations de gré à gré en fonction des situations particulières.
Les dossiers couvrent plusieurs champs métiers qui nécessitent l'appui des Observatoires pour répondre aux exigences de preuves d'insertion / d'évolution professionnelle post-diplomation dans un métier visé par le projet de certification professionnelle (notion « d'emploi dans la cible »).

Pour un établissement d'enseignement supérieur, l'enjeu autour d'un enregistrement d'une formation au RCNP réside bien entendu dans la reconnaissance de qualité qu'il en tire en matière de certifications professionnelles. L'enregistrement permet également une certaine assurance aux diplômé.e.s futur.e.s d'une bonne insertion / évolution professionnelle et leur assure la possibilité de mobiliser leur **CPF** pour le financement de leur formation.

Frances compétences dans ses grandes lignes directrices

France compétences a parmi ses missions l'instruction des demandes d'enregistrement au **RNCP**.
L'article L. 6113-1 du Code du Travail, créé par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, précise que « les certifications professionnelles enregistrées au **RNCP** permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. »

France compétences examine les demandes d'enregistrement au **RNCP** selon 9 critères prévus dans le décret n°2018-1172 du 18 décembre 2018, notamment :

- L'adéquation des emplois occupés par rapport au métier visé par le projet de certification professionnelle s'appuyant sur l'analyse d'au moins deux promotions de titulaires du projet de certification professionnelle ;
- L'impact du projet de certification professionnelle en matière d'accès ou de retour à l'emploi, apprécié pour au moins deux promotions de titulaires et comparé à l'impact de certifications visant des métiers similaires ou proches ;
- La possibilité d'accéder au projet de certification professionnelle par la validation des acquis de l'expérience.

Les demandes d'enregistrement doivent être déposées sur une plateforme dédiée et seuls les dossiers complets sont examinés.

Pour plus de détails :
https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2020/09/Notice_aide-au-d%C3%A9p%C3%B4t_RNCP_04092020.pdf

Plus précisément, le volet « suivi de promotions de diplômé.e.s d'une certification professionnelle » doit répondre à plusieurs contraintes :

- Le suivi doit porter sur :
  - au moins deux promotions, 6 mois exactement après la diplomation. Il est également conseillé de compléter avec une interrogation à « moyen/long terme » ;
  - toutes les voies d'accès à la certification (formation initiale ou continue, validation des acquis - **VAE**, contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) ;

- Ce suivi doit se concentrer sur :
  - l'insertion/l'évolution professionnelle du.de la diplômé.e qu'il s'agisse d'un accès / d'un retour à l'emploi ou encore d'une reconversion professionnelle ;
  - entre autres, l'atteinte de l'emploi dans la cible, du type de contrat et de la rémunération De fait, le suivi préconisé implique une enquête poussée pour chaque parcours individuel de chaque diplômé.e de chaque promotion

- Le déposant doit également justifier des preuves suivantes :
  - les procès-verbaux (PV) des jurys de diplomations ou de décisions de jurys de **VAE**, ce qui nécessite une adéquation parfaite entre ces PV et la liste des personnes enquêtées ;
  - l'identité des diplômé.e.s qui ont fait l'objet des enquêtes de suivi de l'insertion / évolution professionnelle complétée d'information entre autres sur l'emploi au moment de l'inscription dans le cursus professionnel, 6 mois exactement après la diplomation et à « moyen / long terme » ;
  - un suivi détaillé auprès d'au moins quatre diplômé.e.s sur cinq (i.e. taux de réponse minimum attendu de 80 %) ; l'idéal visé par France compétences étant un suivi détaillé de l'ensemble des diplômé.e.s des promotions considérées (i.e. taux de réponse de 100 %).

Comment expliquer ces exigences en matière de levée d'anonymat et d'objectif de taux de réponse ?

Dans la mesure où un taux de réponse entre 60 et 70 %, sur une population cible exhaustive dont toutes les composantes sont interrogées de manière identique, permet d'avoir une représentativité solide, l'objectif des 80 % n'a pas de fondement scientifique.

La levée de l'anonymat et l'objectif de taux de réponse s'expliqueraient par la volonté du législateur de s'assurer de la qualité des dossiers : quatre répondants sur cinq seraient un minimum pour des formations ouvertes aux financements publics (via le **CPF**). La levée de l'anonymat permettrait des actions de vérifications auprès des enquêtés et une transmission facilitée au système d'information du **CPF** des informations relatives aux titulaires des certifications enregistrées aux répertoires nationaux (cf. Arrêté du 21 mai 2012 NOR - MTRD2109681A).

Dans ce cadre, l'Observatoire a travaillé avec l'équipe en charge du dépôt des dossiers d'enregistrement des titres professionnels au **RNCP** selon plusieurs axes :

- Dans un premier temps et dans la mesure où le Conservatoire diplôme des adultes en reconversion, il a été convenu avec France compétences que le suivi des diplômé.e.s se ferait au bout d'un an ; la reconversion pouvant prendre plus de temps qu'une insertion professionnelle. Cependant l'évolution récente des exigences (juillet 2022) a conduit l'Observatoire à questionner les diplômé.e.s sur leur évolution professionnelle 6 mois exactement après leur diplomation ;
- Entre l'enquête de l'automne 2020 et celle du printemps 2022, il a été demandé aux diplômé.e.s enquêté.e.s de se positionner sur la levée de l'anonymat : acceptation de répondre et d'accès aux résultats nominatifs, acceptation de répondre mais refus d'accès aux résultats nominatifs, refus de répondre ;

le cnam

Conformément aux dispositions de l'article R. 6113-9 du décret n° 2018-1172 et de l'article 3 de l'arrêté du 4 janvier 2019, vous pouvez refuser une levée d'anonymat de vos réponses qui seront transmises au ministère du travail ou de l'enseignement supérieur, dans le cadre strict de ses instructions des dossiers d'accréditation des titres RNCP.

J'accepte de répondre mais je refuse que mes données soient transmises de manière nominative

J'accepte de répondre et que mes données soient transmises de manière nominative

Je refuse de répondre

Et en cas d'acceptation du questionnaire mais refus de la levée de l'anonymat :

le cnam

Nous vous garantissons donc que les réponses apportées à ce questionnaire seront transmises au ministère du travail ou de l'enseignement supérieur de manière anonyme.

- Cependant, l'évolution récente des exigences de juillet 2022 a conduit l'Observatoire à supprimer cette possibilité. Dorénavant, les enquêté.e.s sont informé.e.s de la levée d'anonymat (dans l'encadré RGPD*, cf. ci-dessous) et n'ont plus d'autre choix que de répondre dans ces conditions ou de refuser de répondre : [*Si groupe = France Compétences* : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 mai 2021 en application de l'article R. 6113-17-1 du Code du travail, vos réponses à ce questionnaire seront transmises de manière nominative au ministère du travail ou de l'enseignement supérieur, dans le cadre strict de ses instructions des dossiers d'accréditation des titres à visée professionnelle.]

- Mise en place d'une enquête longitudinale prospective dédiée aux diplômé.e.s d'un titre professionnel en deux vagues : la première vague n'est pas très différente d'une enquête d'évolution professionnelle classique (objet du présent dossier) mais comporte une question spécifique, pour les emplois occupés post-formation, sur l'exercice ou non de chacune des activités du référentiel précisé dans la fiche publiée au **RNCP** afin d'alimenter au mieux le dossier sur la description de l'emploi et de son caractère (ou non) « dans la cible ».

Exemple, à partir des activités décrites dans le référentiel relatif au titre d'« Entrepreneur de petite entreprise » (fiche RNCP ci-dessous) :

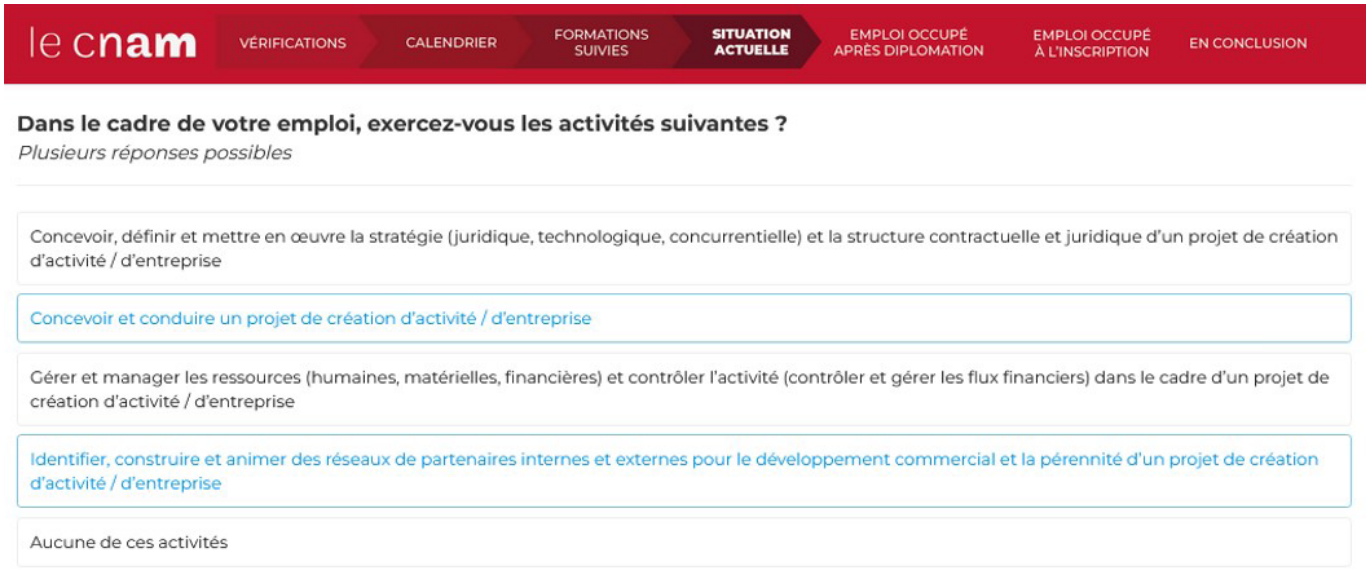

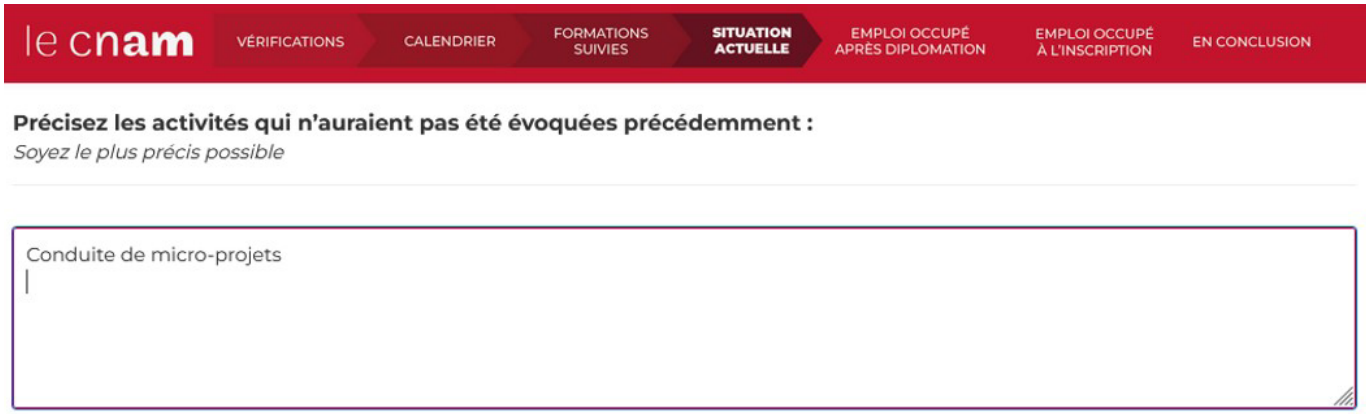

Ainsi, pour chaque titre professionnel, l'équipe métier a travaillé à la rédaction d'un libellé succinct de chaque compétence du référentiel. Une liste globale des libellés est fournie (sous le format d'un fichier Excel) au prestataire d'enquête pour qu'en fonction des caractéristiques de chaque enquêté.e, cela soit la bonne liste de compétences qui s'affiche.

Dans le même esprit, un test est mené dans le cadre de l'enquête de l'automne 2022 où, pour certains diplômés d'un titre professionnel précis, une liste d'emplois de référence est chargée pour que les diplômés s'y positionnent. La possibilité de répondre avec un texte libre n'est offerte qu'aux diplômés qui n'arriveraient pas à s'y positionner. L'idée poursuivie est de permettre aux collègues métier une classification plus aisée dans les emplois du référentiel.

- la deuxième vague d'interrogation nécessite un travail sur le questionnement en fonction de la situation face à l'emploi décrite en première vague afin d'approcher au plus près une description individuelle des parcours ;

Exemple de questionnement :

Vous avez déclaré être toujours en emploi depuis l'an dernier (avec ou sans interruption).
L'emploi que vous occupiez en [Date_debut_emploi (PROG : récupérer la date d'entrée dans le dernier emploi de la vague 1)] était :

- exactement le même que celui occupé actuellement (entreprise et conditions d'emploi similaires)
- dans la même entreprise qu'actuellement mais avec des conditions d'emploi différentes
- dans une autre entreprise que celle occupée actuellement

- le taux de réponse aux enquête étant très contraignant, les non-répondants de la première vague sont interrogés de nouveau en même temps que la deuxième vague avec un questionnaire rétrospectif « de rattrapage » qui permet de recueillir les informations sur leur situation professionnelle aux trois temps attendus (à l'inscription, 6 puis 24 mois exactement après la diplomation).

- mise en place d'un processus d'annualisation des enquêtes afin de permettre une interrogation au plus proche des « 6 mois exactement » après la diplomation. Le Conservatoire a fixé le « moyen / long terme » à « 24 mois exactement » après la diplomation ;

- mobilisation des enseignants responsables et des centres en région en amont du lancement des enquêtes et au moment des relances du prestataire pour tenter d'atteindre les 80 % de taux de réponse minimum. Attention : malgré un grand nombre d'actions mises en place et une mobilisation de tous les acteurs pour atteindre ces 80 %, l'objectif reste inatteignable ; du fait notamment de la levée de l'anonymat.

Au terme des enquêtes, l'Observatoire vient en appui de l'équipe métier en charge du dépôt des dossiers d'enregistrement au RNCP en produisant, de manière automatisée :

- une fiche avec des statistiques administratives/pédagogiques et des résultats macro ;
- une fiche avec les résultats individuels nominatifs d'enquête travaillés pour alimenter le dossier du bien-fondé de la demande d'enregistrement.

À noter que France compétences fait évoluer assez fréquemment ses exigences (la dernière fois en juillet 2022). Nous conseillons au lecteur ou à la lectrice de ces pages de vérifier sur leur site (**https://www.francecompetences.fr/certification-professionnelle/**) ce qu'il en est au moment où il.elle les découvrira et d'adapter, au besoin, les protocoles décrits ici. L'Observatoire du **Cnam** se tient également à disposition pour tout appui complémentaire.

Les évolutions de la réglementation et les exigences de France Compétences deviennent telles qu'il devient légitime de se demander si, à terme, les organismes de formation pourront continuer à proposer une offre enregistrée au niveau national et bénéficiant des fonds de formation.

En effet, la mise en place d'un système d'information du **CPF** (cf. l'arrêté du 21 mai 2021 cité supra), la multiplicité des enquêtes et l'exigence de la levée d'anonymat dans la transmission des informations transmises de France compétences qui en découle pourraient, à terme, entraver la propension des diplômé.e.s à répondre aux sollicitations des Observatoires.

UN EXEMPLE DE FICHE RNCP

Répertoire national des certifications professionnelles

Entrepreneur de petite entreprise

Active

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 5

Code(s) NSF :
- 310m : Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :
- 32054 : direction entreprise
- 32047 : création entreprise
- 32097 : gestion entreprise artisanale
- 32025 : stratégie entreprise
- 32094 : gestion PME PMI

Taux d'insertion global moyen à 6 mois : 87%

Taux d'insertion moyen dans le(s) métier(s) visé(s) à 6 mois : 87%

Date d'échéance de l'enregistrement : 18-11-2024

N° de fiche
RNCP34324

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS	19753471200017	Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam)	https://cnam.fr (https://cnam.fr)

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Les titulaires de la certification développent deux types d'activités en fonction de leur projet et des composantes de certification choisies :

- la création d'une nouvelle activité au sein de leur entreprise ou leur établissement ;

- la création d'une entreprise ou sa reprise, impliquant un changement de statut professionnel pour une fonction de dirigeant.

Dans tous les cas, il s'agit de la conduite ou de la direction stratégique et opérationnelle d'une activité économique, contribuant à la création de valeur pour l'entreprise, prenant en compte la posture, l'engagement et les compétences entrepreneuriales de celle ou celui qui est en charge du projet de développement ou de création.

Cela concerne des femmes et des hommes qui pilotent des projets aux différents stades du cycle de vie de l'entreprise : création, croissance, diversification, développement d'un produit et/ou service nouveaux dans une entreprise existante, transmission - reprise, essaimage, coopération inter-entreprises, etc., et ce, quel que soit le secteur économique et activité de l'entreprise.

Ce métier « d'entrepreneur » au sens large, demande à réaliser en permanence des changements conduits, maîtrisés bien que risqués, dans un contexte d'économie de marché. Il se construit autour de points de ruptures qui engagent le changement, qu'il

s'agit de conduire, et pour lesquels sont nécessaire la capacité de vision, les facultés d'anticipation et d'appropriation pour une mise en œuvre opérationnelle et balisée. Ces personnes peuvent en parallèle posséder une compétence technique dans un secteur d'activité qui leur permet de donner sens et force au développement de leur activité.

Activités visées :

Pour développer une nouvelle activité au sein d'une entreprise ou bien créer une nouvelle entreprise/activité, l'Entrepreneur de petite entreprise développe ses compétences autour de quatre axes, chacun étant constitué d'activités clé à maîtriser.

Le pilotage d'une petite entreprise nécessite des actes professionnels, notamment de gestion, contextualisés dans une dynamique d'analyse de ses environnements et de ses ressources pour assurer la conduite du changement adéquate à son développement, à sa création ou sa reprise.

Activité 1 : Construction de la décision. Au regard du projet de chacun, il s'agit de développer des compétences à interroger les différents environnements du « projet » pour le questionner et ainsi l'enrichir.
Activité 2 : Conduite du projet. Pour donner des méthodes et des outils qui permettent au stagiaire de conduire avec rigueur et méthode son « projet ».
Activité 3 : Management des ressources et contrôle de l'activité. Les premières ressources de la petite organisation sont ses clients (comment les conquérir ? comment les garder ?) puis ce sont les ressources humaines et plus exactement les compétences utiles et nécessaires à développer la valeur ajoutée de l'organisation et enfin, comme résultante les ressources financières qui découlent de la stratégie et des politiques marketing, commerciales et humaines mises en place.
Activité 4 : Animation des réseaux de partenaires internes et externes. Pour positionner le « projet » dans son éco système par une identification des structures utiles au projet.

Compétences attestées :

Le (la) titulaire de la certification est capable de :

1-Elaborer la stratégie, construire et mettre en œuvre la décision et la structure juridique d'un projet

Effectuer une veille stratégique combinée sur les plans juridique, technologique et concurrentiel

Définir, mettre en œuvre et contrôler la stratégie du projet en lien avec sa production, ses services et ses environnements

Elaborer la structure contractuelle et juridique adaptée au projet, à son activité et à sa pérennité

Repérer, analyser et traiter des dysfonctionnements en lien avec la stratégie du projet

2- Concevoir et conduire un projet de création d'activité / d'entreprise

Concevoir la mise en œuvre opérationnelle du projet à partir de la stratégie et des objectifs définis en amont

Décider les choix techniques, économiques et budgétaires adaptés au projet (réalisation)

Mettre en œuvre, stimuler, coordonner et contrôler le projet (transfert)

Assurer le développement du projet en vue de sa pérennisation

3-Gérer et manager des ressources et contrôler l'activité :

Définir la communication stratégique du projet et assurer sa présentation auprès des partenaires, financeurs et clients

Gérer les ressources humaines

Contrôler et gérer les flux financiers. Animer l'équipe autour du projet

Etre force de proposition pour positionner un nouveau projet en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise

4- Animer des réseaux de partenaires internes et externes :

Respecter et faire respecter les réglementations en vigueur

Construire et entretenir des réseaux pertinents pour le projet et sa pérennité

Animer le développement commercial du projet Contrôler la qualité des fournisseurs, des sous-traitants et des experts

Modalités d'évaluation :

Au regard de la nature de son projet et des compétences déjà détenues, l'auditeur accompagné par l'équipe pédagogique interrogera, travaillera, questionnera son projet entrepreneurial à travers 7 prismes thématiques (marketing, commercial, droit des affaires, stratégie etc).

Pour chacune de ces thématiques, l'auditeur produira une feuille de route stratégique, des notes de synthèse, un plan global de gestion et management des ressources et un protocole d'animation de réseau de partenaires internes et externes sous forme d'un powerpoint résumant son travail et ses conclusions qui sera rendu à l'enseignant et présenté oralement au groupe et l'enseignant de la thématique.

Des travaux réalisés en situations professionnelles réelles devront également être produits (analyses, tableaux, argumentaires, outils de pilotage et de gestion...)

En parallèle, dans une logique d'évaluation continue, un rapport méthodologique qui compile les 4 étapes du projet sera complété tout au long de la formation puis évalué lors d'une soutenance orale devant un jury de valorisation, selon les 4 volets de conduite du projet entrepreneurial Stratégie / Pilotage / Suivi / Évaluation et Bilan. Chacun des 4 axes comporte sa propre grille d'analyse et ses propres critères d'évaluation et sera examiné en fonction de l'avancement du projet pour chaque blocs.

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP34324BC01 Elaboration de la stratégie, construction et mise en œuvre de la décision et	Effectuer une veille stratégique combinée sur les plans juridique, technologique et concurrentiel	Rédaction et présentations orales d'une feuille de route stratégique présentant les différentes étapes du projet, la finalité, les objectifs opérationnels et les analyses (juridiques, technologiques, normatives...).

d'une structure juridique pour le projet	Définir, mettre en œuvre et contrôler la stratégie du projet en lien avec sa production, ses services et ses environnements Elaborer la structure contractuelle et juridique adaptée au projet, à son activité et à sa pérennité. Repérer, analyser et traiter les dysfonctionnements en lien avec la stratégie du projet.	En situations professionnelles réelles : production d'analyse stratégiques telles que SWOT, cinq forces de Porter, Pestel…, élaboration de tableaux identifiant les partenariats territoriaux, rédaction et présentation orale d'un argumentaire éclair (pitch) stratégique, constitution et présentation orale d'un tableau « ressources » (financières, matérielles, humaines), rédaction d'un tableau de bord incluant les indicateurs clés de performance… L'évaluation du bloc de compétences 1 cible les compétences autour *de la stratégie, construction et mise en œuvre de la décision et d'une structure juridique pour le projet.*

RNCP34324BC02 Conception et conduite de projet de création d'activité / d'entreprise	Concevoir la mise en œuvre opérationnelle du projet à partir de la stratégie et des objectifs définis en amont. Décider les choix techniques, économiques et budgétaires adaptés au projet (réalisation). Mettre en œuvre, stimuler, coordonner et contrôler le projet (transfert). Assurer le développement du projet en vue de sa pérennisation.	Rédaction et présentations orales d'une note de synthèse opérationnelle présentant les différents outils de pilotage d'un projet. En situations professionnelles réelles : production et présentation orale d'un plan d'action de pilotage du projet, rédaction et présentation orale d'un cahier des charges intégrant les contraintes temporelles, financières et qualitatives du projet… L'évaluation du bloc de compétences 2 cible les compétences autour *de la conception et conduite de projet de création d'activité / d'entreprise*
RNCP34324BC03 Gestion et management des ressources et contrôle de l'activité	Définir la communication stratégique du projet et assurer sa présentation auprès des partenaires, financeurs et clients. Gérer les ressources humaines. Contrôler et gérer les flux financiers. Animer de l'équipe autour du projet. Être force de proposition pour positionner un nouveau projet	Rédaction et présentations orales d'un plan global de gestion et management des ressources. En situations professionnelles réelles : production et présentation orale d'un plan de communication, d'un plan marketing, d'un plan commercial, d'un plan de veille, d'un plan RH, d'un reporting financier…. L'évaluation du bloc de compétences 3 cible les compétences autour *de la gestion et management des ressources et contrôle de l'activité*

	en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise	
RNCP34324BC04 Animation des réseaux de partenaires internes et externes	Respecter et faire respecter les réglementations en vigueur. Construire et entretenir des réseaux pertinents pour le projet et sa pérennité. Animer le développement commercial du projet. Contrôler la qualité des fournisseurs, des sous-traitants et des experts.	Rédaction et présentations orales d'un protocole d'animation d'un réseau de partenaires internes et externes. En situations professionnelles réelles : : production et présentation orale de la méthodologie de contractualisation des partenariats, de la planification des opérations d'animation, d'un listing des partenaires qualifiés (ESS par exemple), structuration d'un argumentaire commercial… L'évaluation du bloc de compétences 4 cible les compétences autour *de l'animation des réseaux de partenaires internes et externes*

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Les composantes de la certification sont déclinées en blocs de compétences. Chaque bloc permet d'acquérir des compétences propres à chacun.

Il convient d'avoir validé les 4 blocs de compétences pour être diplômé du titre Entrepreneur de petite entreprise. Chaque bloc de compétence a une durée de validité illimitée. Une attestation de réussite est délivrée à chaque validation de blocs.

La formation dure 44 jours répartis sur 6 mois en moyenne. Elle s'articule autour de modules de formation à la fois obligatoires et au choix (17 jours de formation) et une étape importante de réalisation d'un projet en situation de travail (27 jours). Cet ensemble organisé, séquencé et accompagné participe de chacun des blocs de compétences et est évalué à travers les critères propres à

chacun d'eux.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

L'entrepreneur de petite entreprise exerce principalement son activité dans les entreprises de moins de 50 salariés, de tous les secteurs d'activité. Cette taille détermine ses activités, ses conditions d'exercice dans de très petites structures, son savoir-faire technique et professionnel correspondant au métier de l'entreprise, savoir-faire qui tient une place importante dans les relations internes et externes. Les relations avec le personnel, les clients, l'environnement économique et médiatique sont fortement liées aux qualifications et à la personnalité de l'entrepreneur.

De plus, parmi les entreprises de moins de 50 salariés, 95,7 % sont des entreprises de moins de 10 salariés, représentant tous les secteurs d'activités de façon relativement homogène : industrie, construction, commerce, transport et entreposage, hébergement et restauration, information et communication, immobilier, services aux entreprises, enseignements, santé humaine et action sociale, services aux particuliers etc.

Type d'emplois accessibles :

Le titre vise la direction stratégique et opérationnelle d'une petite entreprise et le pilotage opérationnel de projet (nouveaux produits ou services, essaimage, création ou reprise d'activités).

Les domaines dans lesquels les entrepreneurs de petite entreprise sont pluriels, dont ci-dessous quelques exemples d'emplois :

- Responsable (Responsable de bureau d'études - Responsable de production – Responsable en gestion – responsable commercial – Responsable technique - Responsable d'entreprise de nettoyage ...)

- Chef d'entreprise

- Directeur / Directeur d'unité - Adjoint au chef d'entreprise

- Entrepreneur

- Chargé de projet, chef de projet

- Adjoint évolutif, adjoint au dirigeant, gérant…

- Indépendant

- Manageur de magasin de détail - Responsable d'agence commerciale

- Gestionnaire de structure de loisirs - Directeur d'exploitation

- Artisan installateur d'équipements sanitaires et thermiques

- Dirigeant

Code(s) ROME :

- M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise

Références juridiques des règlementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Cette certification de niveau 5 est accessible à des personnes souvent issues de diplômes techniques de niveau 4 et 3, assumant des fonctions techniques. Elle est aussi accessible aux publics ayant des diplômes de niveau équivalent ou supérieur (6, 7, 8) qui veulent maîtriser les compétences transverses essentielles de la dimension entrepreneuriale de leur projet professionnel autour du développement, de la reprise ou de la création d'activité.

Il convient d'avoir validé les 4 blocs de compétences pour être diplômé du titre Entrepreneur de petite entreprise.

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-
Après un parcours de formation continue	X		- l'Administrateur général du Cnam ou son représentant - un enseignant du Cnam - deux représentants qualifiés des professions concernées par la certification
En contrat de professionnalisation	X		- l'Administrateur général du Cnam ou son représentant - un enseignant du Cnam - deux représentants qualifiés des professions concernées par la certification
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		- l'Administrateur général du Cnam ou son représentant - un enseignant du Cnam

			- deux représentants qualifiés des professions concernées par la certification
En contrat d'apprentissage	X		- l'Administrateur général du Cnam ou son représentant - un enseignant du Cnam - deux représentants qualifiés des professions concernées par la certification

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme,

accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
21-04-2009	Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Entrepreneur de petite(s) entreprise(s) avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2012.

Date de décision	18-11-2019
Durée de l'enregistrement en années	5
Date d'échéance de l'enregistrement	18-11-2024

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Année	Nombre	Nombre de	Taux	Taux	Taux

d'obtention de la certification	de certifiés	certifiés à la suite d'un parcours vae	d'insertion global à 6 mois (en %)	d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2017	534	5	88	81	82
2016	451	1	86	66	71
2015	108	0	91	67	68

Lien internet vers le descriptif de la certification :

fiche formation cnam (http://formation.cnam.fr/rechercher-par-discipline/titre-rncp-niveau-iii-entrepreneur-de-petite-entreprise-438093.kjsp?RF=)

Liste complète des organismes préparant à la certification (https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/19506/true)

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP6930 (/recherche/rncp/6930)	RNCP6930 - Entrepreneur(euse) de petite entreprise

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation (https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/documentDownload/19506/58263)

ANNEXE 2

ENQUÊTE DU CNAM

1

le cnam | VÉRIFICATIONS | CALENDRIER | FORMATIONS SUIVIES | SITUATION ACTUELLE | EMPLOI OCCUPÉ APRÈS DIPLOMATION | EMPLOI OCCUPÉ À L'INSCRIPTION | EN CONCLUSION

Merci d'indiquer vos **périodes d'activité** professionnelles, les interruptions potentielles depuis votre diplôme et **les périodes d'inactivité professionnelles** que vous avez connues **entre Septembre 2015 et le 1er mars 2022.**

Ces périodes d'activité et d'inactivité professionnelles sont marquées par des **changements de situation professionnelle** tels que :
- L'accès à un premier ou nouvel emploi;
- La fin d'une période d'emploi correspondant à la date où vous avez muté, terminé votre contrat de travail au sein d'une structure (démission, licenciement ou fin de contrat sans renouvellement), cédé ou liquidé votre entreprise ;
- Si vous avez enchaîné les contrats en intérim, chaque nouveau contrat ne constitue pas un changement de situation professionnelle dans le calendrier, merci d'englober dans une seule période d'emploi ;
- Un renouvellement de contrat ou un avenant sur un contrat en cours ne sont pas à considérer comme des changements de situation professionnelle ;
- Les congés de formation, parentaux ou maladie ne sont pas à considérer comme des changements de situation professionnelle ;
- Pour les personnes en alternance, la période de formation est à considérer comme une période d'emploi.

Vous pourrez retrouver cette définition en passant le curseur de votre souris sur cette phrase :
Définition des périodes d'activité et d'inactivité

Il vous suffira d'enlever le curseur pour que la définition disparaisse.

2

le cnam | VÉRIFICATIONS | CALENDRIER | FORMATIONS SUIVIES | SITUATION ACTUELLE | EMPLOI OCCUPÉ APRÈS DIPLOMATION | EMPLOI OCCUPÉ À L'INSCRIPTION | EN CONCLUSION

Quelle était votre situation professionnelle en Septembre 2015 :

Si, au cours d'un même mois, vous avez été en emploi en parallèle d'autre(s) situation(s), merci de cocher « En emploi ».
Définition des périodes d'activité et d'inactivité

- En emploi
- Sans emploi à la recherche d'emploi
- Etudiant à temps plein (hors alternance et congé de formation)
- Autre (retraité, parent au foyer, etc.)

3

le cnam | VÉRIFICATIONS | CALENDRIER | FORMATIONS SUIVIES | SITUATION ACTUELLE | EMPLOI OCCUPÉ APRÈS DIPLOMATION | EMPLOI OCCUPÉ À L'INSCRIPTION | EN CONCLUSION

En emploi

Merci de renseigner seulement la date de fin
Si vous êtes toujours en emploi / en CDI, merci d'indiquer en date de fin : "03/2022"
Définition des périodes d'activité et d'inactivité

Date de début de cette période (mois et année)

09/2015

Indiquer la fin de cette période (mois et année) au format MM/AAAA

07/2017

2017

Jan Fev Mar Avr
Mai Jun Jui Aou
Sep Oct Nov Dec

4 Écran de confirmation

le cnam | VÉRIFICATIONS | CALENDRIER | FORMATIONS SUIVIES | SITUATION ACTUELLE | EMPLOI OCCUPÉ APRÈS DIPLOMATION | EMPLOI OCCUPÉ À L'INSCRIPTION | EN CONCLUSION

Vous avez déclaré les périodes d'activité ou d'inactivité suivantes :

Entre 09/2015 et 07/2017 vous étiez En emploi
Entre 08/2017 et 01/2018 vous étiez Sans emploi à la recherche d'emploi
Entre 02/2018 et 03/2022 vous étiez En emploi

Est-ce bien cela ?

- Oui, je confirme
- Non, je souhaite corriger mes réponses

DÉTAIL DES NIVEAUX D'ÉTUDES

Items détaillés du niveau d'études

01 - Niveau inférieur au bac : CAP, BEP, 3ème / Niveau 2nde / Niveau 1ère ou terminale / Brevet professionnel
02 - BAC ou équivalent (ESEU, DAEU, Bac acquis à l'étranger)
03 - BAC +1
04 - DEUG, DEUST, DUES, DUEL, L2
05 - DUT
06 - BTS
07 - Autre diplôme homologué ou titre de niveau BAC+2 dont diplôme de même niveau acquis à l'étranger
08 - Licence générale (L3) ou BUT
09 - Licence professionnelle (LP)
10 - Autre diplôme homologué ou titre de niveau BAC +3 dont diplôme de même niveau acquis à l'étranger
11 - Maîtrise (MST, MSG, MIAGE, diplôme d'IUP, etc.)
12- École supérieure de commerce
13 - Diplôme d'ingénieur
14 - Master, DEA, DESS (éventuellement ajouter les diplômes de professions d'ordre)
15 - Autre diplôme homologué ou titre de niveau BAC +5 dont diplôme de même niveau acquis à l'étranger
16 - Doctorat

Proposition de modalités pour l'infra BAC avec détail des BAC

1 - Aucun diplôme
2 - CAP, BEP, BEPC...
3 - Brevet professionnel
4 - Autre diplôme homologué (titre enregistré) de niveau 3 (inférieur au BAC)
5 - ESEU (DAEU) Examen Spécial d'Entrée à l'Université
6 - BAC professionnel
7 - BAC technologique
8 - BAC général
9 - Titre enregistré de niveau 4 (équivalent au BAC)

Propositions de modalités pour les diplômés de l'étranger en formation initiale

1 - BAC ou diplôme de même niveau (diplôme étranger)
2 - Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC +2 (diplôme étranger)
3 - Diplôme d'enseignement supérieur de niveau BAC +3 (diplôme étranger)
4 - Diplôme de niveau BAC +4 (diplôme étranger)
5 - Diplôme de niveau BAC +5 (diplôme étranger)
6 - Diplôme de niveau BAC +8 (diplôme étranger)

QUESTIONNAIRE D'INSERTION

VOLET COMMUN DU QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

I – IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

L'observatoire en charge de l'enquête doit s'assurer que la personne interrogée est bien celle qui est visée.

II – PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

[2.1] **Quand avez-vous validé votre diplôme ?** Précisez le mois et l'année |__|__| / |__|__|__|__|

[2.2] **Durant l'année 2018-2019, avez-vous bénéficié d'une bourse ?**

- ❑ Oui sur critères sociaux
- ❑ Oui sur d'autres critères
- ❑ Non

[2.3] **Entre le baccalauréat et l'obtention de votre diplôme en 2019, avez-vous interrompu vos études ?**
(*Ne pas mentionner une éventuelle interruption pour raisons de santé)*

- ❑ Oui, pendant moins de 2 ans
- ❑ Oui, pendant 2 ans ou plus
- ❑ Non

Pour les diplômés de Master :

[2.4] **En 2018-2019 et en parallèle à votre Master 2, avez-vous obtenu un autre diplôme que le Master 2 ?**

❑ Oui ❑ Non

[2.4a] **Si oui, le(s)quel(s) ?**

- ❑ un diplôme d'école de commerce ou de gestion
- ❑ un diplôme d'école d'ingénieur
- ❑ un diplôme spécifique aux études de droit (CAPA…)
- ❑ un diplôme spécifique aux études de médecine, pharmacie, odontologie (DE…)
- ❑ un diplôme d'IEP
- ❑ un autre M2 (différent de celui pour lequel vous êtes enquêté(e))
- ❑ un diplôme d'un autre type, précisez : _____

[2.5] **Avez-vous réussi un concours de la fonction publique ?** *(avant, pendant ou après votre Master 2/Licence professionnelle)*

❑ Oui ❑ Non

III – VOS POURSUITES D'ETUDES DURANT LES TROIS ANNEES SUIVANT L'OBTENTION DU DIPLOME EN 2019

[3.1] **Vous êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour y suivre des études, ou y préparer un diplôme, ou un concours de la fonction publique…**
(y compris CNED, CNAM, apprentissage, contrat de professionnalisation, VAE…)

[3.1.1] **- en 2019-2020 ?**
❑ Oui, en doctorat (pour les Master) / en Master (pour les LP)
❑ Oui, dans une autre formation
❑ Non

[3.1.2] **- en 2020-2021 ?**
❑ Oui, en doctorat (pour les Master) / en Master (pour les LP)
❑ Oui, dans une autre formation
❑ Non

[3.1.3] **- en 2021-2022 ?**
❑ Oui, en doctorat (pour les Master) / en Master (pour les LP)
❑ Oui, dans une autre formation
❑ Non

[3.1.4] **Si oui, les études que vous poursuivez actuellement constituent-elles votre activité principale au 1er décembre 2021 ?**

❑ Oui ❑ Non

Les questions suivantes portent sur votre situation professionnelle à deux dates :
1er décembre **2021** et 1er décembre **2020**. Si vous travaillez chez le même employeur à ces deux dates, elles visent à savoir si votre profil de poste a évolué entre les deux.

IV – VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE AU 1ER DECEMBRE 2021

[4.3] **Quelle est votre situation professionnelle au 1er décembre 2021 ?**

❑ Vous avez un emploi
(y compris emploi occasionnel ou de très courte durée,
autorisation spéciale d'absence (ASA),
contrat spécifique au doctorat,
contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,
arrêt maladie, congé maternité)

❑ Vous n'avez pas d'emploi et vous recherchez du travail

❑ Vous n'avez pas d'emploi mais vous en avez trouvé un qui commence après le 1er décembre 2021

❑ Vous n'avez pas d'emploi et vous êtes dans une autre situation (stage, études, service civique, année sabbatique, inactivité…)

V - SI VOUS N'OCCUPEZ PAS D'EMPLOI AU 1ER DECEMBRE 2021

[5.1] **Avez-vous occupé un emploi depuis l'obtention de votre diplôme en 2019** ? ❑ Oui ❑ Non
(y compris si c'est un emploi occasionnel ou de très courte durée. Hors apprentissage, contrat de professionnalisation, stage, service civique. L'emploi a pu débuter avant l'obtention de votre diplôme en 2019)

[5.2] [5.3] **Si oui, date de début (mois/année) et de fin (mois/année) du premier emploi ?**

Début : |__|__| / |__|__|__|__| Fin : |__|__| / |__|__|__|__|

<u>Si vous recherchez du travail au 1er décembre 2021 :</u>

[5.4] **Depuis quelle date êtes-vous en recherche d'emploi ? (mois/année)** |__|__| / |__|__|__|__|

VI – SI VOUS OCCUPEZ UN EMPLOI AU 1ER DECEMBRE 2021

[6.1] **Occupez-vous plusieurs emplois simultanément au 1er décembre 2021 ?**

❑ Non, un seul ❑ Oui

[6.2] **Si oui, combien ?** |__|
Dans ce cas, les questions suivantes (sauf les dernières sur le temps de travail et le revenu) portent sur l'emploi que vous considérez comme principal.

[6.3] **Quel est l'intitulé exact de votre emploi au 1er décembre 2021 ?** *(réponse en clair).*

[6.4] **Depuis quelle date occupez-vous cet emploi (mois/année) ?** |__|__| / |__|__|__|__|
(Pour les travailleurs indépendants : date d'immatriculation. Hors apprentissage, contrat de professionnalisation, stage, service civique. L'emploi a pu débuter avant l'obtention de votre diplôme en 2019. Si plusieurs contrats sur le même poste chez le même employeur, indiquez la date de début du premier contrat)

[6.5] **Quel est votre type de contrat de travail ou votre statut d'emploi au 1er décembre 2021 ?**
Si votre contrat ne relève pas du droit français, choisissez dans la liste celui qui s'en approche le mieux.

- ❑ Profession libérale, indépendant, chef d'entreprise, autoentrepreneur
- ❑ Fonctionnaire (y compris fonctionnaire stagiaire ou élève fonctionnaire)
- ❑ CDI
- ❑ Contrat spécifique au doctorat (contrat doctoral unique, allocation recherche, CIFRE…)
- ❑ CDD (hors contrats spécifiques au doctorat et y compris saisonnier, contractuel de la fonction publique, ATER, assistant(e) d'éducation, interne en santé, etc.)
- ❑ CDI de chantier, CDI de mission
- ❑ Vacataire
- ❑ Intérimaire
- ❑ Intermittent du spectacle, pigiste
- ❑ Contrat d'apprentissage
- ❑ Contrat de professionnalisation
- ❑ Emplois aidés (Contrat Initiative Emploi, Contrat Unique d'Insertion…)
- ❑ Volontariat international (VIE, VIA, VIH, VSI, VIF)
- ❑ Autre, précisez : ……

[6.6] **Quel est le niveau, le type de profession ou la catégorie socio-professionnelle de l'emploi que vous occupez au 1er décembre 2021 ?**

- ❑ Agriculteur
- ❑ Artisan, commerçant, chef d'entreprise
- ❑ Profession libérale
- ❑ Personnel de catégorie A de la fonction publique
- ❑ Ingénieur, cadre, professions intellectuelles supérieures
- ❑ Personnel de catégorie B de la fonction publique
- ❑ Emploi de niveau intermédiaire : technicien(ne), agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, VRP
- ❑ Personnel de catégorie C de la fonction publique
- ❑ Employé administratif d'entreprise, de commerce, personnel de service (secrétaire, aide à domicile, hôte(sse) de caisse, vendeur(euse), serveur(euse)…)
- ❑ Ouvrier

[6.7] **Quel est votre temps de travail au 1er décembre 2021 ?**
Si vous occupez plusieurs emplois, indiquez le temps cumulé sur ces emplois.

- ❑ Temps plein
- ❑ Temps partiel

[6.8] **Pour quelle raison principale travaillez-vous à temps partiel au 1er décembre 2021?**

- ❑ Vous n'avez pas la possibilité de travailler davantage avec votre emploi
- ❑ Pour exercer une autre activité professionnelle
- ❑ Pour suivre des études ou une formation
- ❑ Pour compléter d'autres revenus
- ❑ Pour des raisons personnelles ou familiales

[6.9a] **Quel est votre salaire/revenu net MENSUEL en euros au 1er décembre 2021 AVANT IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE* (hors primes et 13ème mois) ?**

** Ce montant est indiqué à la ligne NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU sur votre bulletin de salaire*

Si vous occupez plusieurs emplois, indiquez le revenu cumulé sur ces emplois.

|__|__|__|__|__|

[6.10] **En plus de ce montant touchez-vous des primes et/ou un 13ème mois ?**

❑ Oui ❑ Non

[6.11] **Si oui, quel est le montant net ANNUEL de vos primes et/ou de votre 13ème mois en euros ?**

Si vous occupez plusieurs emplois, indiquez les primes cumulées sur ces emplois.

|__|__|__|__|__|

OU

Si vous ne connaissez pas le montant de votre salaire net mensuel au 1er décembre 2021 :

[6.9b] **Quel est votre salaire/ revenu brut ANNUEL en euros au 1er décembre 2021, primes et 13ème mois compris ?**

Si vous occupez plusieurs emplois, indiquez le revenu brut cumulé sur ces emplois.

|__|__|__|__|__|

[6.12] **Quel est votre type d'employeur au 1er décembre 2021 ?**

❑ Vous-même (Indépendant, autoentrepreneur, profession libérale, freelance)
❑ Une entreprise privée
❑ La fonction publique (d'état, territoriale ou hospitalière)
❑ Une entreprise publique (La Poste, SNCF, EDF, France télévisions…)
❑ Une association ou un organisme à but non lucratif
❑ Une personne exerçant une profession libérale ou un indépendant (avocat(e), notaire, médecin…)
❑ Une organisation internationale (OCDE, ONU, FMI, CPI ...) ou une institution de l'Union Européenne (Commission, Parlement, BCE, CJUE ...)
❑ Une société d'économie mixte
❑ Un particulier
❑ Autre, précisez : ……

[6.13] **Quel est le secteur d'activité économique de votre employeur au 1er décembre 2021 ?**

Il s'agit de l'organisme ou de l'entreprise qui vous emploie (ex : agence d'intérim, SSII) et non du client pour lequel vous travaillez.

❑ Agriculture, sylviculture et pêche
❑ Industries (manufacturières, extractives et autres)
❑ Construction
❑ Activités immobilières
❑ Commerce, transports, hébergement et restauration

- ❑ Information et communication (y compris informatique)
- ❑ Activités financières et d'assurance
- ❑ Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- ❑ Activités de services administratifs et de soutien
- ❑ Enseignement
- ❑ Administration publique (hors enseignement)
- ❑ Santé humaine et action sociale
- ❑ Arts, spectacles et activités récréatives
- ❑ Autres activités de service (dont organismes extracommunautaires, ménages en tant qu'employeurs…)

[6.14a] **Dans quel département se situe votre lieu de travail sur site au 1er décembre 2021 ?** |__|__|
(97 pour les DOM, 98 pour les COM et 99 pour l'étranger)
S'il y a plusieurs lieux de travail sur site, indiquez le département où vous passez le plus de temps.

[6.14b] **Si votre lieu de travail est à l'étranger, dans quel pays se situe-t-il ?** _____

[6.15a] [6.15b] **L'emploi que vous occupez au 1er décembre 2021 correspond-il :**

	Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout
… A un niveau bac+5 (master)/bac+3 (LP) ?				
… à votre domaine de formation ?				

[6.16a] [6.16b] [6.16c] **Etes-vous satisfait(e) dans votre emploi :**

	Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout
Des missions à accomplir ?				
De votre niveau de responsabilités ?				
De votre niveau de rémunération ?				

[6.17] **L'emploi que vous occupez au 1er décembre 2021 est-il votre premier emploi depuis l'obtention du diplôme en 2019 ?**

❑ Oui ❑ Non

[6.18] [6.19] **Si non, date de début (mois/année) et de fin (mois/année) du premier emploi ?**
(Hors contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, stage, service civique. L'emploi a pu débuter avant l'obtention de votre diplôme en 2019)
Si vous occupez plusieurs emplois, ne pas renseigner la date de fin si le premier emploi est encore en cours au 1er décembre 2021.

Début : |__|__| / |__|__|__|__| Fin : |__|__| / |__|__|__|__|

VII – VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE AU 1ER DECEMBRE 2020

[7.1] **Quelle était votre situation professionnelle au <u>1er décembre 2020</u> ?**

❑ Vous aviez un emploi
(y compris emploi occasionnel ou de très courte durée,

autorisation spéciale d'absence (ASA),
contrat spécifique au doctorat,
contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,
arrêt maladie, congé maternité)

❑ Vous aviez un emploi et vous étiez dans un dispositif de chômage partiel – activité partielle en lien avec la crise sanitaire (Covid)

❑ Vous n'aviez pas d'emploi et vous recherchiez du travail

❑ Vous n'aviez pas d'emploi mais vous en aviez trouvé un qui a commencé après le 1er décembre 2020

❑ Vous n'aviez pas d'emploi et vous étiez dans une autre situation (stage, études, service civique, année sabbatique, inactivité…)

VIII – L'EMPLOI OCCUPE AU 1ER DECEMBRE 2020

Si vous travaillez pour le même employeur aux 1ers décembre 2020 et 2021, ces questions visent à connaître l'évolution de votre poste entre ces deux dates.

Si vous occupiez plusieurs emplois au 1er décembre 2020, les trois questions suivantes concernent l'emploi que vous considérez comme votre emploi principal à cette date.

[8.1] **Quel était l'intitulé exact de votre emploi au 1er décembre 2020 ?** *(Réponse en clair)*

_____

[8.2] **Quel était votre type de contrat de travail ou votre statut d'emploi au 1er décembre 2020 ?**
Si votre contrat ne relevait pas du droit français choisissez dans la liste celui qui s'en approche le mieux.

❑ Profession libérale, indépendant, chef d'entreprise, autoentrepreneur
❑ Fonctionnaire (y compris fonctionnaire stagiaire ou élève fonctionnaire)
❑ CDI
❑ Contrat spécifique au doctorat (contrat doctoral unique, allocation recherche, CIFRE…)
❑ CDD (hors contrats spécifiques au doctorat et y compris saisonnier, contractuel(le) de la fonction publique, ATER, assistant(e) d'éducation, interne en santé, etc.)
❑ CDI de chantier, CDI de mission
❑ Vacataire
❑ Intérimaire
❑ Intermittent du spectacle, pigiste
❑ Contrat d'apprentissage
❑ Contrat de professionnalisation
❑ Emplois aidés (Contrat Initiative Emploi, Contrat Unique d'Insertion…)
❑ Volontariat international (VIE, VIA, VIH, VSI, VIF)
❑ Autre, précisez : ……

[8.3] **Quel était le niveau, le type de profession ou la catégorie socio-professionnelle de l'emploi que vous occupiez au 1er décembre 2020 ?**

❑ Agriculteur
❑ Artisan, commerçant, chef d'entreprise
❑ Profession libérale
❑ Personnel de catégorie A de la fonction publique

❑ Ingénieur, cadre, professions intellectuelles supérieures
❑ Personnel de catégorie B de la fonction publique
❑ Emploi de niveau intermédiaire : technicien(ne), agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, VRP
❑ Personnel de catégorie C de la fonction publique
❑ Employé administratif d'entreprise, de commerce, personnel de service (secrétaire, aide à domicile, hôte(sse) de caisse, vendeur(euse), serveur(euse)…)
❑ Ouvrier

[8.4] **Quel était votre temps de travail au 1er décembre 2020 ?**
Si vous occupiez plusieurs emplois, indiquez le temps cumulé sur ces emplois.

Si vous étiez en chômage partiel ou activité partielle, veuillez considérer le temps de travail de votre contrat de travail.

❑ Temps plein
❑ Temps partiel

[8.5] **Pour quelle raison principale travailliez-vous à temps partiel au 1er décembre 2020 ?**

❑ Vous n'aviez pas la possibilité de travailler davantage avec votre emploi
❑ Pour exercer une autre activité professionnelle
❑ Pour suivre des études ou une formation
❑ Pour compléter d'autres revenus
❑ Pour des raisons personnelles ou familiales

[8.6a] **Quel était votre salaire/revenu net MENSUEL en euros au 1er décembre 2020 AVANT IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE* (hors primes et 13ème mois) ?**
** Ce montant est indiqué à la ligne NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU sur votre bulletin de salaire*
Si vous occupiez plusieurs emplois, indiquez le revenu net cumulé sur ces emplois.

|__|__|__|__|__|__|

[8.7] **En plus de ce montant touchiez-vous des primes et/ou un 13ème mois ?**

❑ Oui ❑ Non

[8.8] **Si oui, quel était le montant net ANNUEL de vos primes et/ou de votre 13ème mois en euros ?**
Si vous occupiez plusieurs emplois, indiquez les primes cumulées sur ces emplois.

|__|__|__|__|__|__|

OU

Si vous ne connaissez pas le montant de votre salaire net mensuel au 1er décembre 2020

[8.6b] **Quel était votre salaire/ revenu brut ANNUEL en euros au 1er décembre 2020, primes et 13ème mois compris ?**
Si vous occupiez plusieurs emplois, indiquez le revenu brut cumulé sur ces emplois.

|__|__|__|__|__|__|__|

[8.6c] **Par rapport au salaire/revenu que vous aviez avant d'être au chômage partiel - activité partielle, diriez-vous que votre salaire/revenu net mensuel (primes et/ou 13ème mois compris) au 1er décembre 2020 :**

- ❑ n'a pas changé
- ❑ a diminué
- ❑ a augmenté

LES CAHIERS RESOSUP

A consulter sur le site internet de Resosup :
https://www.resosup.fr/Cahiers-de-Resosup

- Cahier n°1 – Mesure de l'insertion professionnelle – Octobre 2018
- Cahier n°2 – Analyse longitudinale des suivis de parcours – Avril 2011
- Cahier n°3 – Suivi de l'IP des docteurs – Avril 2012
- Cahier n°4 – Guide de l'analyse des sortants – Juin 2014
- Cahier n°5 – Construction d'un indicateur de la précarité – Septembre 2016
- Cahier n°6 – Evaluation de la qualité du stage par l'étudiant – Janvier 2019
- Cahier n°7 – Abécédaire de l'évaluation des formations et des enseignements – Avril 2023

® Resosup 2023
Graphisme : Egerie Graphisme

RESOSUP

RÉSEAU DES OBSERVATOIRES
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
(ASSOCIATION LOI 1901)

103 Bd St Michel 75 005 PARIS
contact@resosup.fr
www.resosup.fr